# TEMPS FORTS DE LA SESSION

CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC 2017

## SESSION DE BUENOS AIRES DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Buenos Aires (Argentine)
9-10 décembre 2017

*Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen avec le concours du Congrès national de l'Argentine à l'occasion de la 11ème Conférence ministérielle de l'OMC (MC11)*

Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

CONGRESO DE LA NACIÓN
ARGENTINA

European Parliament

# SOMMAIRE


PROGRAMME DE LA SESSION 3

DOCUMENT FINAL 5

CEREMONIE INAUGURALE

- M. Emilio Monzó, Président de la Chambre des Députés argentine 9
- Mme Gabriela Cuevas Barron, Présidente de l'Union interparlementaire (UIP) 11
- Mme Mairead Mc Guinness, Première Vice-Présidente du Parlement européen 13
- M. Xavier Carim, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'OMC
  Président du Conseil général de l'OMC 15
- M. Jorge Faurie, Ministre des affaires étrangères argentin 17
- Mme Susanna Malcorra, Présidente de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC 19
- Mme Marta Gabriela Michetti, Présidente du Sénat argentin 20

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'OMC, M. ROBERTO AZEVÊDO, ET AUDITION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE L'OMC, M. KARL BRAUNER
Buenos Aires et les étapes suivantes

- Allocution du Directeur général de l'OMC, M. Roberto Azevêdo 21
- Audition avec le Directeur général adjoint de l'OMC, M. Karl Brauner 23
- Questions-réponses 24

PRESENTATION DE LA DECLARATION CONJOINTE RELATIVE AU COMMERCE ET A L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES

- Déclaration conjointe relative au commerce et à l'autonomisation économique des femmes 25
- Mme Arancha González, Directrice exécutive, Centre du commerce international 26
- Questions-réponses 27

DIALOGUE AVEC DES NEGOCIATEURS DE PREMIER PLAN ET DE HAUTS RESPONSABLES DE L'OMC
Que pouvons-nous attendre de la MC11 ?

- M. Paul Rübig, Modérateur, membre du Parlement européen 29
- M. Stephen Ndung'u Karau, Ambassadeur, Représentant permanent de la République du Kenya auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
  Président du Comité de l'agriculture, Session extraordinaire 29
- M. Héctor Marcelo Cima, Ambassadeur, Représentant permanent de la République argentine auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
  Président du Conseil du commerce des services, Session extraordinaire 30
- M. Didier Chambovey, Ambassadeur, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation mondiale du commerce
  Président du Groupe de négociation sur l'accès aux marchés 30
- M. Marc Vanheukelen, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Union européenne auprès de l'OMC 31
- Questions-réponses 31

PRESENTATION DES RAPPORTS ET DEBAT INTERACTIF SUR LE THEME DE FOND
Le e-commerce et l'internationalisation des PME

- Document de travail présenté par Mme Emma McClarkin, membre du Parlement européen 37
- Document de travail présenté par M. Joseph Hyacinthe Owona Kono, Parlementaire, Cameroun 41
- Remarques liminaires de Mme Inmaculada Rodríguez-Piñero Fernández, membre du Parlement européen 43
- Remarques liminaires de Mme E. McClarkin 43
- Questions-réponses 44

**PRESENTATION DES RAPPORTS ET DEBAT INTERACTIF SUR LE THEME DE FOND**
**Le rôle du multilatéralisme en période de montée du protectionnisme**

- Document de travail présenté par M. Paul Rübig, membre du Parlement européen 50
- Document de travail présenté par Mme Bogolo Kenewendo, Parlementaire, Botswana 52
- Remarques liminaires de M. Anurag Singh Thakur, Parlementaire, Inde 54
- Remarques liminaires de M. P. Rübig 55
- Remarques liminaires de Mme B. Kenewendo 55
- Remarques liminaires de M. Mukhisa Kituyi, Intervenant 56
  Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
- Remarques liminaires de M. Ildefonso Guajardo Villarreal, Intervenant, Ministre de l'économie, Mexique 57
- Questions-réponses 58

**ADOPTION DU DOCUMENT FINAL**

Remarques liminaires du Rapporteur, M. Federico Pinedo, Sénateur, Argentine 64

**REGLES DE PROCEDURE DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC** 66

**PARTICIPATION** 69

**COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE** 70

# PROGRAMME DE LA SESSION

## SAMEDI 9 DECEMBRE

9 h 00 – 12 h 30 Session de pré-conférence du Comité de pilotage *(à huis clos)*

10:00 - 18:00 *Inscription des participants*

13: 30 – 14:00 Photo de groupe sur l'esplanade du Congrès national

14 h 30 – 15 h 00 Séance inaugurale

- M. Emilio Monzó, Président de la Chambre des Députés argentine
- Mme Gabriela Cuevas Barron, Présidente de l'Union interparlementaire (UIP)
- Mme Mairead Mc Guinness, Première Vice-Présidente du Parlement européen
- M. Xavier Carim, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'OMC, Président du Conseil général de l'OMC

15 h 00 – 15 h 30

- M. Jorge Faurie, Ministre des affaires étrangères argentin
- Mme Susanna Malcorra, Présidente de la 11ème Conférence ministérielle de l'OMC
- Mme Marta Gabriela Michetti, Présidente du Sénat argentin

15 h 30 – 16 h 30 Allocution du Directeur général de l'OMC, Mr. Roberto Azevêdo, et Audition avec le Directeur général adjoint de l'OMC, M. Karl Brauner

**Buenos Aires et les étapes suivantes**

***Modérateur***

- M. Krister Örnfjäder, parlementaire (Suède), Co-Président de la Conférence parlementaire sur l'OMC

16 h 30 – 17 h 00 Présentation de la Déclaration conjointe relative au commerce et à l'autonomisation économique des femmes

***Intervenante***

- Mme Arancha González, Directrice exécutive, Centre du commerce international

17 h 00 – 19 h 00 Dialogue avec des négociateurs de premier plan et de hauts responsables de l'OMC

**Que pouvons-nous attendre de la MC11 ?**

***Invités spéciaux***

- M. Stephen Ndung'u Karau, Ambassadeur, Représentant permanent de la République du Kenya auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, Président du Comité de l'agriculture, Session extraordinaire
- M. Héctor Marcelo Cima, Ambassadeur, Représentant permanent de la République argentine auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, Président du Conseil du commerce des services, Session extraordinaire
- M. Wayne McCook, Ambassadeur, Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, Président du Groupe de négociation sur les règles
- M. Didier Chambovey, Ambassadeur, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation mondiale du commerce, Président du Groupe de négociation sur l'accès aux marchés

***Modérateur***

- M. Bernd Lange, membre du Parlement européen, Co-Président de la Conférence parlementaire sur l'OMC

19 h 00 – 20 h 00 Comité de pilotage *(à huis clos)*

20 h 00 – 22 h 00 *Barbecue offert par le Congrès national argentin*
*Lieu : "Asociación Argentina de Polo" Arevalo 3065, Palermo, Buenos Aires*

## DIMANCHE 10 DECEMBRE

9 h 00 – 10 :30 Présentation des rapports et débat interactif sur le thème de fond
**Le e-commerce et l'internationalisation des PME**

***Rapporteurs***

- Mme Emma McClarkin, membre du Parlement européen
- M. Robert Bapooh Lipo, membre de parlement, Cameroun

***Modératrice***

- Mme Inmaculada Rodríguez-Piñero Fernández, membre du Parlement européen

10 h 30 – 11 h 00 *Pause-café*

11 h 00 – 13 h 00 Présentation des rapports et débat interactif sur le thème de fond
**Le rôle du multilatéralisme en période de montée du protectionnisme**

***Rapporteurs***

- M. Paul Rübig, membre du Parlement européen
- Mme Bogolo Kenewendo, membre de parlement, Botswana

***Intervenants***

- M. Mukhisa Kituyi, Secrétaire général de la CNUCED
- M. Ildefonso Guajardo Villarreal, Ministre de l'économie, Mexique

***Modérateur***

- M. Anurag Singh Thakur, membre de parlement, Inde

13 h 00 – 13 h 30 Adoption du document final et séance de clôture

***Rapporteur***

- M. Federico Pinedo, Sénateur, Argentine

13 h 30 *Déjeuner sous forme de buffet offert à tous les participants (Blue Room, Congrès national argentin)*

14 h 15 Départ en bus pour la cérémonie inaugurale de la Conférence Ministérielle (seuls sont concernés les délégués accrédités à la Ministérielle)

# DOCUMENT FINAL

*Adopté le 10 décembre 2017*

1. A la veille de la 11ème Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui se tiendra à Buenos Aires du 10 au 13 décembre 2017, nous exhortons les Membres de l'OMC à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour parvenir à des résultats positifs qui consolideront et renforceront le système commercial multilatéral, dont l'OMC est la pierre angulaire.

2. Nous sommes convaincus qu'un système commercial multilatéral– fondé sur des règles, ouvert et non discriminatoire – joue un rôle important dans la promotion de la croissance économique mondiale et du développement durable, la création d'emplois et le bien-être. Le commerce doit être un élément essentiel à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Nous reconnaissons également que le commerce peut provoquer des changements positifs. Les réformes commerciales doivent contribuer à une croissance économique inclusive et soutenir la diversification économique, l'industrialisation et la transformation structurelle, en particulier dans les pays en développement.

3. Le commerce a contribué à accroître la participation des pays en développement à l'économie mondiale et contribué de manière significative à renforcer leur participation constructive à un système évolutif de règles mondiales. Nous restons attachés au multilatéralisme et soutenons le rôle que joue l'OMC au sein du système multilatéral. Consolider l'OMC consiste à renforcer sa capacité à réformer le système commercial international, à aider davantage de personnes à participer et à diffuser plus largement et de manière plus juste et équitable les bénéfices qu'offre le commerce.

4. Le commerce international est un outil de soutien au développement. Les changements qui surviennent dans les flux commerciaux lorsque de nouveaux pays sont intégrés dans le système multilatéral montrent les avantages qu'il est possible d'obtenir en défendant le système multilatéral de manière à ce que tous les pays aient les mêmes chances de préserver leurs droits et de s'acquitter d'obligations compatibles avec leurs capacités. Le montant total des importations s'est élevé à 6 320 milliards de dollars E.-U. en 2001 et à 16 350 milliards de dollars E.-U. en 2008, ce qui représente une augmentation de 158 pour cent. En 2016, ce montant était de 16 039 milliards de dollars E.-U., contre 19 000 milliards de dollars E.-U. en 2014. La chute des valeurs commerciales a miné la croyance selon laquelle le commerce est le moteur de la croissance. La décélération de la croissance du PIB en Europe, aux Etats-Unis et au Japon a érodé l'optimisme quant aux avantages de la mondialisation et d'une intégration des économies plus importante. Cependant, la présence accrue des pays en développement dans le commerce international a été positive, car il en a résulté un meilleur équilibre et davantage d'équité dans la répartition du processus de mondialisation, ce qui sera à l'avantage du système commercial multilatéral.

5. Les Conférences ministérielles de Bali et de Nairobi ont redonné un élan à l'esprit de négociation grâce aux engagements pris au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC, à la simplification des règles d'origine et aux préférences accordées aux services et aux prestataires des pays les moins avancés, et à la suppression des subventions agricoles à l'exportation. A cet égard, nous saluons l'entrée en vigueur, en février 2017, de l'AFE, le premier instrument réformant le commerce multilatéral adopté par l'OMC depuis sa création en 1995, qui accorde une attention aux besoins des pays en développement, des pays les moins avancés et des Membres dans le cadre de sa mise en œuvre. Il faudra néanmoins apporter un soutien technique et financier adéquat pour accompagner la mise en œuvre de l'AFE. Nous saluons également l'entrée en vigueur, le 23 janvier 2017, d'une modification à l'Accord sur les ADPIC visant à aider les pays en développement à accéder aux médicaments génériques à des prix plus abordables. Nous exhortons les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ces deux instruments aussi rapidement que possible.

6. Une avancée extraordinaire en matière de technologies d'information et de communication s'est opérée au cours de ces 20 dernières années, en révolutionnant le commerce des biens et des services, et l'échange d'informations, en donnant une forte impulsion à la croissance de la productivité dans l'industrie, l'agriculture

et les services. Ces nouvelles technologies ont ouvert la voie à une nouvelle révolution de la productivité qui améliorera le niveau de vie de la population mondiale en offrant des opportunités aux pays en développement. Les technologies sont synonymes de savoir et stimulent l'innovation et la productivité grâce à davantage de transparence des activités horizontales et de la participation. Cependant, elles seraient l'une des causes de la perte d'emplois dans le cadre des anciens modes de production, il est donc nécessaire de prévoir des mécanismes inclusifs et équilibrés permettant de gérer l'élaboration des deux modèles de production pour éviter la marginalisation et l'incertitude. Il est essentiel que les outils de développement tendent à prendre en compte les personnes touchées et ne deviennent pas des formes d'assistanat qui maintiendront celles-ci en dehors du système. La Conférence parlementaire vise à promouvoir la recherche de mécanismes équitables permettant de répartir les impôts, de créer un accès universel aux technologies du savoir, de trouver des solutions aux effets croissants des chaînes de valeur mondiales sur les économies nationales et rurales, de maîtriser des questions telles que le commerce électronique et des questions connexes telles que la sécurité informatique en comblant le fossé numérique pour ouvrir des possibilités et assurer l'inclusion sociale tout en tenant compte des préoccupations liées à l'environnement.

7. Au cours de ces dix dernières années, le nombre d'accords multilatéraux, régionaux et bilatéraux s'est multiplié. Ces accords peuvent ouvrir des marchés dans des domaines qui ne sont que partiellement ou non couverts par l'OMC. Les effets de ces accords au niveau multilatéral ne sont toujours pas clairs. Alors qu'ils pourraient promouvoir la libéralisation au niveau multilatéral, ils pourraient également affaiblir le système de multilatéralisme inclusif en le fragmentant. Il doit cependant exister une cohérence et une convergence entre de tels accords et le système commercial multilatéral, et le rôle joué par les accords multilatéraux dans le commerce international ne doit pas être négligé ou réduit. Les accords multilatéraux, régionaux et bilatéraux se rapportant aux biens et aux services ne doivent pas constituer des obstacles à la conclusion de négociations multilatérales menées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, élaboré sous l'égide de l'OMC. Ce n'est qu'en faisant avancer ces négociations que l'on pourra générer de véritables acquis en matière de développement pour tous les Membres, qu'ils soient riches ou pauvres. Le développement doit être au cœur des négociations commerciales multilatérales et la priorité doit être donnée aux préoccupations et aux intérêts des Membres en développement et des pays les moins avancés. Les Membres en développement et les PMA devraient continuer de bénéficier d'une certaine souplesse tant au moment de prendre des engagements commerciaux qu'au moment de les mettre en œuvre. Nous appelons les Membres de l'OMC à continuer d'accompagner la libéralisation du commerce par une assistance technique dans le domaine du commerce et le renforcement des capacités.

8. Les ministres du commerce doivent résoudre les problèmes en élaborant une stratégie claire concernant la manière de surmonter les temps incertains d'aujourd'hui et de conclure et mettre en œuvre les questions en suspens du Cycle de négociations de Doha. Nous regrettons vivement que, dans leur ensemble, les négociations commerciales aient progressé aussi lentement. Nous exhortons tous les Membres de l'OMC à faire preuve de flexibilité et à se montrer ouverts aux compromis, ce qui est nécessaire pour mener à terme le cycle de négociations commerciales qui a déjà duré trop longtemps.

9. Dans le cadre de l'Accord sur l'agriculture du Cycle d'Uruguay, qui reconnaît à son article 20 que la réduction progressive et substantielle du soutien et de la protection est un processus continu, les parties étaient tenues de reprendre les négociations concernant la réforme du secteur une année avant la fin de la période de mise en œuvre. Cependant, ce n'est qu'à la 10ème Conférence ministérielle à Nairobi que la suppression des subventions à l'exportation a été approuvée, devant prendre effet immédiatement dans les Membres développés et fin 2018 dans les Membres en développement. La Conférence parlementaire exhorte tous les Membres, en particulier les Membres développés, à honorer les engagements pris à la Conférence de Nairobi et à faire avancer les négociations sectorielles comme prévu à l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture du Cycle d'Uruguay, afin de créer de nouvelles opportunités pour les Membres en développement et une meilleure répartition des bénéfices du système multilatéral du commerce international à travers la réduction progressive et substantielle du soutien à l'agriculture qui fausse le commerce. La Conférence parlementaire reconnaît également que la sécurité alimentaire est vitale pour les Membres en développement et que les règles de l'OMC doivent appuyer la lutte contre la faim. Une production mondiale accrue et la création de canaux d'approvisionnement fiables sont le moyen approprié de garantir l'accès à une alimentation sûre à un prix abordable.

10. Nous exhortons également les Membres de l'OMC à trouver une solution permanente à la question des stocks publics à des fins de sécurité alimentaire en accord avec le mandat et les échéances de la décision prise à la 10ème Conférence ministérielle.

11. La Conférence parlementaire confirme que l'interdiction et la suppression de certaines formes de subventions prévues pour les pêcheries, en accord avec l'OMC et conformément à l'engagement énoncé à l'ODD 14.6 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, seront une étape importante en ce qui concerne la promotion du développement durable des ressources halieutiques marines en parallèle au contrôle de la pêche sans discernement et à la prévention de l'épuisement des ressources marines. Un traitement spécial et différencié efficace et approprié pour les Membres en développement et les Membres les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, en tenant compte de l'importance de ce secteur pour les priorités de développement, la réduction de la pauvreté et les moyens d'existence en matière de sécurité alimentaire. En élaborant des règles pour l'interdiction et la suppression de certaines formes de subventions, en mettant en place une assistance technique pour les Membres en développement et en procédant à un examen de la mise en œuvre, il sera possible de réaliser cet objectif.

12. La Conférence parlementaire prend note de la création du Forum mondial sur la surcapacité sidérurgique. Nous reconnaissons que la surcapacité dans l'industrie sidérurgique et d'autres industries est un problème mondial qui nécessite une action mondiale. Il est important que les pays prennent des mesures pour éviter les distorsions de prix et promouvoir la restructuration du secteur en fonction des exigences du marché.

13. Compte tenu de l'importance croissante du commerce des services dans le commerce mondial, tous les efforts doivent être faits pour relancer les négociations sur les services à l'OMC, y compris sur un cadre visant à faciliter le commerce des services. Nous devons également nous prémunir contre un protectionnisme croissant, en particulier dans le domaine de la circulation temporaire des professionnels.

14. Nous saluons également l'intérêt croissant que portent les Membres de l'OMC à d'autres domaines du programme de commerce international pour le 21ème siècle. Les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) génèrent de nombreux emplois, notamment pour les femmes et les jeunes, dans de nombreuses économies nationales, mais elles doivent acquérir la même importance au sein du commerce international et doivent être davantage soutenues par l'OMC. Le commerce électronique pourrait réduire considérablement les coûts liés aux affaires transfrontalières, en particulier pour les MPME. Nous soulignons la nécessité pour l'OMC de promouvoir des politiques spécifiques pour encourager une participation plus large et plus inclusive des MPME sur les marchés mondiaux. Nous notons que l'investissement et le commerce sont des moteurs de la croissance économique mondiale qui se renforcent mutuellement.

15. Nous encourageons les décideurs politiques à intégrer l'importance des femmes dans les politiques macroéconomiques. L'autonomisation des femmes peut accélérer l'éradication de la pauvreté.

16. L'Initiative Aide pour le commerce de l'OMC est un instrument important pour aider les Membres en développement plus pauvres à surmonter les obstacles en matière d'infrastructure relative à l'approvisionnement et au commerce, qui limitent leur capacité à participer au commerce international et d'en tirer des bénéfices. Nous saluons le fait que le montant des décaissements ait atteint 39,8 milliards de dollars E.-U. en 2015, la dernière année pour laquelle des données sont disponibles. Il s'agit du chiffre le plus élevé jamais atteint en une seule année. Nous soulignons qu'il est nécessaire de maintenir cet élan et d'optimiser les effets d'une telle aide.

17. Toutefois, nous demeurons profondément préoccupés par les inégalités économiques croissantes, notamment au niveau interne. Les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, doivent être libres de mettre en œuvre les politiques nationales pertinentes pour veiller à ce que l'efficacité accrue du commerce se traduise par davantage d'opportunités d'emploi. Les politiques en matière de commerce doivent aller de pair avec des mesures fiscales et monétaires afin de créer des emplois, de stimuler la productivité et

de promouvoir une croissance économique durable et inclusive. D'autres politiques favorables au développement des compétences et au transfert de technologie sont nécessaires et la communauté internationale doit aider les pays en développement à cet égard.

18. Nous demandons à tous les Membres de l'OMC de procéder à la nomination des membres de l'Organe d'appel, afin d'assurer le bon fonctionnement du système de règlement des différends de l'OMC.

19. Pour s'attaquer aux défis qui se dressent face à l'OMC, il est nécessaire d'avoir l'engagement continu des parlementaires. En tant que représentants élus du peuple, les parlementaires sont bien placés pour entendre et faire connaître les préoccupations et les aspirations des citoyens, des entreprises et des organisations non gouvernementales (ONG), rendant ainsi l'OMC plus transparente et renforçant l'acceptation et le soutien publics au commerce juste et équitable pour tous. Nous exhortons l'OMC à se servir pleinement de la Conférence parlementaire sur l'OMC, et à veiller à ce que les parlementaires aient accès à toutes les informations dont ils ont besoin pour mener efficacement leurs activités de contrôle et apporter une contribution constructive aux politiques en matière de commerce, ce qui doit comprendre une participation active à la formulation et à la mise en œuvre des politiques de l'OMC par l'OMC et ses Membres. Les nouvelles politiques commerciales doivent être dûment étudiées dans l'intérêt de leurs citoyens.

# CEREMONIE INAUGURALE

## ALLOCUTION DE **M. EMILIO MONZÓ**, PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES D'ARGENTINE

Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les représentants de gouvernements et d'organisations internationales,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi que de vous souhaiter la bienvenue au Congrès argentin pour y tenir la Conférence parlementaire sur l'OMC à l'occasion de la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation. Nous serons amenés ici à examiner, en tant que législateurs, la façon dont nous pouvons contribuer à la réalisation des objectifs fondateurs de l'Organisation mondiale du commerce pour relever le niveau de vie des populations, assurer le plein emploi, préserver l'environnement et, au bout du compte, parvenir au développement durable dans nos pays respectifs, comme le prévoit le préambule de l'Accord de Marrakech.

Pour y parvenir, nos pays doivent établir des accords visant à supprimer les obstacles au commerce et à éliminer les pratiques discriminatoires dans les relations internationales en faisant valoir le principe de réciprocité qui permet de garantir des avantages mutuels. La nécessité de progresser dans cette voie est aussi vitale que complexe. Le commerce est une activité essentielle et indissociable du développement humain dont l'importance et la portée sont soulignées dans les Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ONU dans le cadre du Programme 2030. Nous nous sommes fixé plusieurs objectifs, notamment éliminer la pauvreté et la faim, protéger la planète contre la dégradation de l'environnement et instaurer des sociétés prospères, pacifiques, justes et inclusives dans un délai relativement court. Le dernier de ces objectifs approuvés par les Nations Unies, l'ODD 17, porte sur le renforcement du partenariat mondial pour le développement durable. Cet objectif engage les pays à promouvoir un système commercial multilatéral et universel fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable. La question n'est plus de s'entendre sur les cibles et les objectifs, sinon de coopérer de façon efficace pour garantir leur réalisation.

Comme le prévoient ses règles de procédure, la Conférence parlementaire sur l'OMC vise entre autres à insuffler une dimension parlementaire dans les travaux de l'Organisation en supervisant ses activités et en favorisant l'efficacité de son action ainsi que l'équité dans son fonctionnement. Elle vise également à promouvoir la transparence des procédures, à améliorer le dialogue entre les gouvernements, les parlements et la société civile et à renforcer la capacité des parlementaires à traiter des questions relatives au commerce international et à peser dans les discussions au sein de l'OMC. Le projet de document final pour cette conférence parlementaire présenté par l'Argentine, en sa qualité de pays hôte, prévoit un soutien sans équivoque en faveur d'un système commercial international libre et équitable au service de tous appelé à jouer un rôle essentiel pour à la fois promouvoir la croissance économique mondiale et le développement durable et soutenir la création d'emplois et la prospérité. C'est pourquoi nous proposons d'inviter les parlements à renforcer leur engagement en faveur du multilatéralisme et à soutenir les travaux de l'OMC au sein même de l'Organisation.

L'Argentine salue l'entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation du commerce ratifié en février de cette année en vertu de la loi 27.373. Le système proposé est perfectible et peut évoluer pour s'adapter à la réalité changeante du commerce et de l'économie du XXI$^{ème}$ siècle, sans oublier les questions qui demeurent en suspens, par exemple dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, comme l'a souligné notre ancienne

Ministre des affaires étrangères et Présidente de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC, Mme Susana Malcorra. Par ailleurs, l'Argentine se félicite de l'intérêt croissant porté par les Membres de l'Organisation mondiale du commerce à d'autres domaines tels que le commerce électronique et l'aide aux petites et moyennes entreprises.

Nous devons évoluer et, pour cela, nous devons lutter contre les voix populistes qui condamnent la mondialisation, qui font l'amalgame entre le libre-échange et l'évolution technologique, notamment l'automatisation, pour expliquer la disparition et la transformation rapide des emplois, problème qui concerne tous les pays. Le monde est entré dans la quatrième révolution industrielle, laquelle se caractérise par une convergence des technologies numériques physiques et biologiques qui modifie en profondeur et de façon accélérée le monde tel que nous le connaissons actuellement. Dans ce contexte, le projet de document final que nous avons présenté invite l'OMC à intensifier sa collaboration avec l'Organisation internationale du Travail pour réfléchir aux politiques qui permettent d'atténuer les conséquences de l'automatisation, tout en soulignant la nécessité d'adopter des politiques commerciales, industrielles, sociales et de l'emploi intégrées au niveau national dans un système de réglementation cohérent afin de renforcer les capacités de production et de favoriser la création d'emplois décents. Le projet prône aussi l'intégration d'une perspective de genre dans les politiques macro-économiques, notamment dans les politiques commerciales, partant du principe que l'autonomisation des femmes contribue à accélérer l'élimination de la pauvreté. Il souligne également la nécessité de mener à terme le Programme de Doha pour le développement de l'OMC sur les négociations relatives au libre-échange lancé en 2001, car c'est l'instrument le mieux adapté pour obtenir de réels progrès en matière de développement dans l'ensemble des pays, qu'ils soient riches ou pauvres.

Le texte invite par ailleurs les gouvernements à faire fond sur les textes issus des Conférences de Bali et de Nairobi, qui interdisent aux pays riches de recourir aux subventions à l'exportation des produits agricoles, lesquelles créent de profondes distorsions dans le commerce de ces produits, et à prendre des mesures visant à promouvoir les possibilités d'exportation pour les prestataires de services des pays les moins avancés. Le projet de document final encourage les Membres de l'OMC à trouver des moyens efficaces pour assurer la sécurité alimentaire conformément à la décision adoptée lors de la dernière Conférence ministérielle. Le programme "Aide pour le commerce" piloté par l'OMC et financé par des dons constitue, selon nous, une initiative vertueuse, dans la mesure où il s'est avéré efficace pour aider les pays pauvres à résoudre les problèmes d'infrastructures liés au commerce qui limitent leur capacité à participer au commerce international et à en tirer profit.

Les parlements sont le cœur de nos démocraties. Ils ont pour mission de représenter la pluralité et la diversité de nos peuples. Comme le souligne notre proposition, les défis auxquels est confrontée l'OMC mettent en évidence la nécessité d'une concertation permanente avec les parlementaires. En tant qu'hôtes, nous vous remercions pour votre présence à Buenos Aires et nous vous souhaitons des débats fructueux et enrichissants. Je conclurai mon propos en vous souhaitant de nouveau la bienvenue en Argentine. Vous êtes ici chez vous.

# CEREMONIE INAUGURALE

## ALLOCUTION DE **MME GABRIELA CUEVAS BARRON**, PRESIDENTE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

- Je tiens à remercier les autorités parlementaires argentines, notamment Mme Gabriela Michetti, Présidente du Sénat, M. Federico Pinedo, Président pro tempore du Sénat, et M. Emilio Monzó, Président de la Chambre des Députés, pour l'organisation de cette conférence et leur chaleureuse hospitalité.

- Je remercie Mme Susana Malcorra, Présidente de cette Conférence ministérielle, et M. Jorge Faurie, Ministre des affaires étrangères, de leur appui à l'organisation de cette Conférence parlementaire.

- Je souhaite également remercier le Comité d'organisation du Congrès national argentin, qui a travaillé en parfaite coordination avec le Secrétariat du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC.

- Depuis février 2003, des parlementaires du monde entier se réunissent à l'occasion de la Conférence ministérielle de l'OMC pour contribuer aux discussions consacrées au système commercial mondial juste et équitable afin de répondre aux besoins de la population.

- Depuis lors, la Conférence parlementaire sur l'OMC réunit des législateurs qui, en tant que membres de commissions permanentes et de commissions spéciales dans leurs parlements respectifs, se spécialisent dans la finance et le commerce internationaux.

- En tant qu'initiative conjointe de l'UIP et du Parlement européen, la Conférence parlementaire a pour objectif principal de servir de forum pour l'échange d'opinions, d'informations et d'expériences, ainsi que pour la promotion d'une action parlementaire commune dans le domaine du commerce international.

- Dans le cadre de ce processus, nous aidons ensemble :
  - à contrôler et à promouvoir l'efficacité et l'équité des activités de l'OMC ;
  - à promouvoir la transparence des procédures de l'OMC et à renforcer le dialogue entre les gouvernements, les parlements et la société civile ;
  - à renforcer les capacités des parlements en matière de commerce international, et
  - à enrichir les discussions tenues à l'OMC d'un point de vue parlementaire.

- Les parlementaires sont des intermédiaires entre les institutions internationales, les négociations et nos peuples. Notre contribution est plus cruciale aujourd'hui que jamais auparavant, tandis que le commerce et la mondialisation font face à des défis croissants.

- Le commerce est censé être l'un des principaux instruments de lutte contre la pauvreté et un moteur de croissance pour tous. Cependant, les avantages du commerce n'atteignent pas encore autant de personnes qu'il faudrait.

- Cela alimente le mécontentement, voire amène la population à ne plus faire confiance au système commercial mondial, accusé de ne servir que les riches et d'aggraver les inégalités.

- Il y a une hostilité croissante vis-à-vis de la mondialisation et du libre-échange, qui sont souvent dépeints par des personnages politiques populistes comme étant responsables des pertes d'emplois et des difficultés économiques persistantes.

- Nous assistons à un retrait à l'intérieur des frontières nationales au moyen de politiques protectionnistes qui ne sont pas durables. Le monde d'aujourd'hui est tellement interconnecté et interdépendant que le protectionnisme n'y a plus sa place.

- La mondialisation n'est pas l'une des principales causes du chômage. La mise en place de barrières commerciales ne ramènera pas les emplois qui ont été perdus, mais nuira aux consommateurs, en particulier les plus pauvres.

- Les technologies et l'innovation ainsi que l'automatisation ont un impact sur la perte d'emplois, mais elles sont aussi le moteur de la révolution économique qui soutient la croissance et le développement.

- Nous devons trouver, grâce à une approche globale et harmonisée avec d'autres parties prenantes, des moyens novateurs et appropriés de s'adapter au changement.

- Les solutions impliquent l'adoption de politiques nationales auxquelles, en tant que parlementaires, nous pouvons contribuer en créant un environnement législatif visant à les orienter et à les inclure en fonction de nos réalités socio-économiques.

- Les parlementaires doivent contribuer à un débat honnête et bien informé afin de mettre en lumière les multiples avantages de la mondialisation.

- Nous devons nous efforcer de restaurer la confiance de notre peuple dans ce système commercial mondial et de rallier son soutien à ce système.

- On doit tirer un avantage du commerce. Le rétablissement de la confiance inclut la promotion d'un système commercial inclusif dans lequel chaque partie prenante a son mot à dire et qui doit mettre en valeur le rôle important des femmes ainsi que la contribution déterminante des PME.

- A ce stade, je voudrais saluer les efforts que fait l'OMC pour promouvoir le système commercial multilatéral inclusif et obtenir des résultats. Ces efforts se traduisent notamment par :

    - les forums publics annuels de l'OMC, qui explorent la manière dont les différentes parties prenantes, y compris les femmes, peuvent participer au système commercial et la manière dont chacun peut mieux tirer profit du commerce ;
    - l'entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges, également connu comme "l'accord commercial mondial le plus important depuis deux décennies", qui vise à donner aux pays en développement et aux pays les moins avancés la souplesse nécessaire pour adapter leurs programmes de mise en œuvre en fonction de leurs besoins spécifiques et de leur niveau de développement. J'ai le plaisir de vous informer que, dans le cadre de ses efforts pour faciliter l'entrée en vigueur de cet accord, l'UIP mènera, en collaboration avec l'OMC, des campagnes nationales de sensibilisation et des séminaires de formation sur la mise en œuvre de l'Accord, dès l'année prochaine ;
    - le débat actuel sur la manière de faire progresser les questions formulées à Doha, y compris celles des subventions à l'agriculture, aux services et à la pêche.

Je voudrais exprimer le souhait que la onzième Conférence ministérielle en cours contribue de manière significative à la réalisation des objectifs du système commercial international.

- Nous avons tous reconnu le rôle et la responsabilité des parlements en ce qui concerne les questions commerciales. A l'avenir, nous aimerions voir une coopération plus forte, plus efficace et, j'ose le dire, mieux institutionnalisée entre les parlements et l'OMC, grâce à la Conférence parlementaire sur l'OMC. J'ai hâte de collaborer avec vous tous pour faire de cette vision une réalité.

Je vous remercie de votre attention.

# CEREMONIE INAUGURALE

## ALLOCUTION DE **MME MAIREAD Mc GUINNESS**, PREMIERE VICE-PRESIDENTE DU PARLEMENT EUROPEEN

Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Eminents invités,
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur et un immense plaisir pour moi de vous souhaiter la bienvenue à cette Conférence parlementaire sur l'OMC, à laquelle j'ai le privilège de participer en tant que membre de la délégation du Parlement européen.

Cette Conférence est une initiative conjointe du Parlement européen et de l'Union interparlementaire. Cette année, elle a été organisée avec le concours du Congrès national argentin, auquel j'adresse ici mes sincères remerciements pour son accueil et pour les efforts et l'enthousiasme déployés par sa présidence pour que cet événement soit un succès.

Je profite de cette occasion pour féliciter la sénatrice Gabriela Cuevas Barron pour sa récente élection à la présidence de l'Union interparlementaire. Mme Cuevas Barron s'est distinguée au Parlement européen pour son rôle actif à l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine, où elle a œuvré en tant que co-Présidente de la Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme. Nous sommes heureux qu'une femme occupe ce poste important et nous nous réjouissons d'entamer une collaboration fructueuse avec elle.

La présence d'un si grand nombre de parlementaires venus des quatre coins du monde est très encourageante. Elle démontre en effet l'importance de la dimension parlementaire dans les affaires mondiales. Parfois, lorsque je préside le Parlement européen, qui est un rassemblement de 28 Etats membres, je pense que c'est un miracle que nous puissions nous réunir, nous mettre d'accord et faire des compromis. L'atmosphère qui règne ici aujourd'hui est la même et il s'agit aussi de l'expression du grand intérêt que portent les parlementaires à la politique commerciale en général. En tant que représentants élus, nous sommes sur le terrain et recueillons les points de vue des citoyens et les transmettons aux responsables des négociations. Nous demandons des comptes à nos gouvernements et nous veillons à ce que nos préoccupations soient entendues et prises en compte. Cependant, je pense que nous avons un autre rôle clé, à savoir celui d'expliquer le rôle du commerce, l'importance du commerce équitable et du libre-échange et leur contribution à la création d'emplois et aux questions d'égalité.

Ces deux prochains jours, des négociateurs clés s'adresseront à nous à l'occasion de la Conférence ministérielle de l'OMC, et nous allons débattre d'une série de questions et de leurs liens avec le commerce. Nos réunions seront consacrées au rôle du multilatéralisme, mais aussi aux opportunités et enjeux du commerce électronique.

Un mot désormais sur le multilatéralisme, car des explications supplémentaires sont nécessaires. Le rôle du commerce au sein de l'économie mondiale, et celui de l'OMC en tant qu'organisation, traversent une période critique. Le multilatéralisme a été remis en question à maintes reprises ces dernières années, notamment dans les pays développés, et ce bien qu'il ait fortement contribué à accroître la prospérité et le niveau de vie de manière générale.

Depuis qu'elle a été créée, l'OMC a toujours joué un rôle décisif dans le renforcement du multilatéralisme et dans la promotion d'un ordre économique mondial inclusif et d'un système commercial multilatéral ouvert, réglementé et non discriminatoire, c'est-à-dire dans lequel les lois sont appliquées de manière uniforme. La notion de "non-discrimination" est importante : les lois doivent être égales pour tous, sans discrimination, mais les engagements que nous prenons doivent être à la hauteur de nos possibilités et de nos capacités.

Nous avons besoin de l'OMC. Mais nous avons besoin d'une OMC prête à affronter les nouveaux défis du XXI$^{ème}$ siècle. Les objectifs commerciaux doivent profiter à tous et promouvoir le développement durable en mettant l'accent sur les droits de l'homme, les droits sociaux et les droits environnementaux.

Nous avons besoin d'une OMC également consciente du lien entre l'égalité des sexes et un développement inclusif. L'autonomisation des femmes est essentielle si l'on veut éliminer la pauvreté. En outre, le développement économique ne sera stimulé que si les femmes peuvent participer sans entrave aux activités commerciales. Je me réjouis donc que nous ayons pu aboutir à une déclaration à cet égard, laquelle sera présentée en détail plus tard dans la journée.

Enfin, nous avons besoin d'une OMC qui se penche sur les nombreux développements technologiques qui changent fréquemment et profondément nos pratiques commerciales et la manière dont nous vivons et interagissons aujourd'hui, et cela nécessite beaucoup de travail sur le plan politique.

Il est temps de prendre des mesures concrètes pour faciliter le commerce électronique et transformer les opportunités électroniques en réalités commerciales. Nous devons combler le fossé numérique afin que personne ne soit laissé de côté. Une plus grande connectivité accroît les opportunités commerciales, notamment pour les petites entreprises dans les pays en développement. Il importe en outre d'investir dans l'infrastructure. D'autre part, une réglementation commune doit être adoptée de manière à ce qu'Internet reste ouvert et accessible à tous, et que les questions relatives à la transparence et au respect de la vie privée soient bien équilibrées. Je me réjouis de notre débat à ce sujet qui, je l'espère, servira de base aux négociations menées à l'occasion de la Conférence ministérielle.

J'espère que cette conférence permettra d'évoluer vers plus de compréhension et transmettra un message clair à tous les ambassadeurs et gouvernements sur l'avenir de l'OMC. J'espère également qu'elle incitera les parlementaires et l'ensemble des citoyens à s'investir davantage dans les questions liées à la politique commerciale, mais aussi à mieux comprendre les travaux de l'OMC et l'importance du multilatéralisme.

Je suis Vice-Présidente du Parlement européen et notre lot quotidien c'est le dialogue, le compromis, la coopération et le progrès. Au Parlement et en Europe, nous évoquons l'unité dans la diversité et, ici je vois la diversité, ce qui, je l'espère, signifie aussi l'unité. Mon expérience personnelle est dans le domaine de la politique agricole, et l'agriculture est toujours l'un de ces sujets fondamentaux qui font l'objet de nombreux débats au sein de l'OMC et même parmi les parlementaires. Changer et réformer la politique agricole a des conséquences sociales, régionales et économiques. Des mesures doivent également être prises pour tenir compte des défis que présentent les changements climatiques et les pressions environnementales et, une fois de plus, j'espère que ces questions feront l'objet d'un débat et que nous pourrons trouver un moyen d'aller de l'avant pour le bien de tous nos citoyens.

Je vous remercie de l'hospitalité dont vous faites preuve face à cet engagement important et je vous souhaite à tous une excellente session.

# CEREMONIE INAUGURALE

## ALLOCUTION DE **M. XAVIER CARIM**, AMBASSADEUR REPRESENTANT PERMANENT DE L'AFRIQUE DU SUD AUPRES DE L'OMC PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE L'OMC

Chers parlementaires,
Chers ministres,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi que d'avoir l'occasion de m'adresser à la Conférence parlementaire sur l'OMC en ma qualité de Président du Conseil général de l'OMC. Il est également très encourageant de voir un certain nombre de parlementaires sud-africains dans la salle, avec lesquels j'ai eu l'honneur de travailler en étroite collaboration depuis de nombreuses années.

Les parlementaires sont des parties prenantes d'une importance cruciale dans le système commercial multilatéral. Ils sont impliqués d'une manière ou d'une autre dans toutes les phases de l'élaboration de la politique commerciale au niveau national et sont appelés à ratifier les résultats des négociations commerciales.

De même, votre rôle au sein de l'OMC consistera à apporter des contributions aux mandats nationaux des Membres participant aux négociations et vous devrez connaître les positions de négociation des autres Membres de l'OMC. Tout au long de ces processus, les parlementaires doivent évaluer l'impact possible de tout résultat sur leurs circonscriptions et les citoyens qu'ils représentent. En outre, toute décision prise collectivement par les Membres au niveau multilatéral au sein de l'OMC ne peut être mise en œuvre qu'après ratification au niveau national. Vos processus législatifs fournissent donc la base pour traduire les engagements multilatéraux en actions concrètes touchant vos circonscriptions et vos citoyens qui sont, en fin de compte, les bénéficiaires visés par les travaux menés sous la houlette de l'OMC.

Grâce aux processus d'approbation existant dans un grand nombre de parlements, l'année 2017 a vu l'entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges et la modification de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui facilite l'accès aux médicaments à des prix abordables. Ce sont là des résultats très importants de notre action à Genève et vous avez joué un rôle central dans leur mise en œuvre.

En outre, en tant que représentants de vos citoyens, vous contribuez à faire connaître les besoins et les préoccupations de vos électeurs aux niveaux national et international. Dans le même temps, vous pouvez également aider à informer vos électeurs sur les travaux de l'OMC et, forts de ce pouvoir, vous êtes un chaînon essentiel entre l'OMC et les personnes que vous représentez. Il s'agit d'un lien très important qui devrait renforcer l'inclusion et, en fin de compte, la légitimité du système commercial multilatéral.

Aujourd'hui plus que jamais, votre participation aux travaux de l'OMC est cruciale. La onzième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'ouvre demain, se déroule dans un contexte d'incertitude économique et politique généralisée. Au moment où nous assistons à des manifestations d'hostilité à l'égard de la mondialisation et du commerce international à travers le monde, les parlementaires sont bien placés pour exprimer les préoccupations réelles des citoyens qu'ils représentent. Tout cela suggère qu'une collaboration et une interaction plus étroites entre les parlementaires et l'OMC pourraient contribuer à faire en sorte que l'OMC soit de plus en plus sensible et réactive face aux besoins des citoyens du monde entier.

L'OMC, par l'intermédiaire du Conseil général et de ses organes subsidiaires, joue un rôle clé dans l'administration des accords existants, le contrôle de leur respect et la transparence de leur mise en œuvre. Lors de cette Conférence ministérielle, le Conseil général présentera son rapport qui expose en détail ce que l'Organisation a accompli depuis la dernière Conférence à Nairobi en 2015.

Vous savez aussi que les ministres sont censés non seulement examiner les travaux réalisés ces deux dernières années, mais aussi réfléchir, orienter et, le cas échéant, prendre des décisions concernant un éventail de questions faisant actuellement l'objet de négociations, qui présentent un intérêt pour les Membres. Il s'agit notamment de l'agriculture, de la pêche, des subventions, du développement, du commerce électronique et de nombreuses autres questions que les ministres pourraient soulever à Buenos Aires. Etant donné les divergences de vues actuelles sur presque toutes les questions, le résultat final ne se précisera qu'au cours des délibérations que les ministres tiendront ces prochains jours.

En tout état de cause, cette conférence est une occasion importante pour les ministres de se réunir, d'échanger leurs points de vue sur ce qu'ils considèrent comme des questions prioritaires pour eux et pour le système commercial multilatéral, et d'examiner si et comment ces questions peuvent être abordées à l'avenir.

Ce faisant, nous devons continuer de nous inspirer des principes inscrits dans l'Accord de Marrakech, qui nous appelle à construire un système commercial multilatéral appuyant les objectifs des pays en matière de commerce et de développement. Dans une organisation où les décisions sont prises par consensus, notre travail doit être poursuivi d'une manière transparente et inclusive, et doit être caractérisé par une plus grande coopération et une réelle sensibilité aux défis auxquels les Membres sont confrontés, en particulier les défis en matière de développement qui touchent les plus pauvres d'entre nous.

Sur ce, permettez-moi de conclure en espérant que vos discussions seront très fructueuses et apporteront une contribution précieuse aux discussions que nous tiendrons à la Conférence ministérielle.

# CEREMONIE INAUGURALE

## ALLOCUTION DE **M. JORGE FAURIE**, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE L'ARGENTINE

Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les représentants de gouvernements et d'organisations internationales,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi que de m'adresser à vous, tandis que nous sommes réunis en tant que parlementaires pour la quinzième fois pour apporter une perspective parlementaire aux travaux de l'OMC. Je voudrais également exprimer mes remerciements à tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette réunion. Leurs efforts servent à renforcer l'idée, tant ici qu'à la onzième Conférence ministérielle de l'OMC, que nous participons à un processus ouvert, transparent et inclusif, et sommes attachés au dialogue et à la recherche de consensus.

Pour ceux d'entre nous qui représentent le pouvoir exécutif, la tenue de cette réunion a deux raisons très importantes. La première est de nature pratique : les parlementaires sont les décideurs indispensables en ce qui concerne les accords commerciaux que nous concluons. Vous êtes ceux qui débattent, approuvent et ratifient ces accords. Mais il y a aussi une raison qui pourrait être qualifiée de philosophique : vous êtes les représentants du peuple, élus par les citoyens et donc chargés de véhiculer la volonté du peuple, que les accords que nous négocions doivent refléter en fin de compte.

Je pense qu'il est important pour nous de considérer un contexte plus large : au cours des dernières décennies, jusqu'en 2008, le commerce extérieur et l'investissement ont augmenté plus que le produit mondial brut, contribuant ainsi à stimuler le développement. Après 2008, cependant, nous avons assisté à une relative stagnation. Puis en 2017, nous avons connu une croissance un peu plus dynamique, de l'ordre de 3,5 pour cent, et nous pensons tous que nous devons faire un effort pour maintenir cette reprise naissante et faire en sorte que ce renforcement du commerce soit soutenu, mais aussi durable. Je pense que nous sommes tous conscients que les formes de production ont changé de façon spectaculaire en raison du développement de nouvelles technologies, et que cela a eu un impact dans d'autres domaines, tels que l'intégration.

Aujourd'hui, les pays rivalisent pour se faire une place au sein de la chaîne de valeur de la production. L'ancien modèle de l'usine mono-site est révolu, générant une angoisse au sein de nos populations et parmi nous tous. Cette évolution vient chambouler certains des grands principes qui régissaient le commerce et la production au cours du XX$^{ème}$ siècle. En tant que représentants du peuple, vous savez mieux que quiconque comment est perçue cette menace et comment le commerce est rendu responsable de cette même menace et du sentiment d'insécurité qui en découle. Dans ce contexte de préoccupation et de bouleversement des processus de production dû à l'émergence des nouvelles technologies, nous devons chercher des solutions pour assurer un équilibre.

Si tous les pays s'efforcent de défendre à tout prix leurs secteurs stratégiques, personne ne pourra vendre quoi que ce soit à l'étranger. Personne n'en sortira gagnant – en fin de compte nous serons tous perdants. En refusant de nous soumettre à des règles, nous pourrons parfois en ressortir gagnants, mais la plupart du temps nous serons plutôt perdants. Un tel scénario risque fort d'endommager le système et de le rendre imprévisible en ce qui concerne la gestion des flux commerciaux. Un risque croissant pèsera sur les économies, avec des effets négatifs sur la production et l'emploi. Au bout du compte, le bilan sera négatif.

Nous devons garder à l'esprit que, dans le monde dans lequel nous vivons, certaines évolutions sont inéluctables. Nous devons vivre avec notre temps et nous adapter aux technologies, faute de quoi notre capacité de réaction sera dépassée par les événements.

Je pense que l'une des solutions pour faire face à ces inquiétudes, à ces défis et aux incertitudes de l'époque dans laquelle nous vivons consiste à accroître le dialogue, à trouver des consensus et à améliorer la coordination. L'Argentine, pays hôte de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC, entend jouer un rôle dans ce processus. En tant que pays du Sud, elle connaît bien les problèmes de développement. Heureusement, notre région, l'Amérique latine, est quelque peu éloignée des conflits qui agitent le monde. Faisant partie de l'Amérique latine et du Mercosur, l'Argentine est un pays pacifique exempt d'armes nucléaires. Ainsi, l'Argentine souhaite-t-elle jouer un rôle de médiateur et de facilitateur dans le dialogue et la recherche de consensus. Pour ce faire, la présidence de la Conférence ministérielle de l'OMC a été confiée à une femme, dans l'espoir de créer un climat de bonne foi, de dialogue et de consensus entre toutes les délégations.

Mais l'Argentine est également engagée dans l'organisation d'autres grandes manifestations. L'an prochain, nous assurerons la présidence du G20 et accueillerons la Conférence mondiale sur le tourisme, la réunion du Traité sur l'Antarctique ainsi que les Jeux Olympiques de la Jeunesse. Puis, en 2019, nous accueillerons la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Nous avons placé notre présidence du G20 sous le thème "Construire un consensus pour un développement équitable et durable" car nous estimons que tous les efforts doivent être dirigés vers un seul et même objectif : le bien-être de notre peuple.

L'Argentine prône l'ouverture et l'intégration. Elle entend construire des ponts et non des murs et œuvrer au renforcement du multilatéralisme. Elle s'est toujours appuyée sur des valeurs communes. Lors de l'inauguration de la présidence argentine du G20, le Président Macri a dit qu'il est important que prévale le pouvoir de la norme et non la norme du pouvoir. Nous autres, membres de gouvernements, devons bien comprendre que, si l'Exécutif n'entend pas les besoins de la société, il lui est impossible d'assurer l'avenir du peuple. Et il en sera de même si vous autres, représentants du peuple, ne participez pas à l'élaboration des accords.

Les parlementaires doivent faire entendre la voix des personnes qu'ils représentent. Lors de cette conférence de Buenos Aires, l'Argentine est déterminée à œuvrer au renforcement du système commercial multilatéral et à obtenir des résultats positifs de manière à favoriser la croissance, le développement et la création d'emplois au profit des populations. En accroissant le commerce, on accroît la production, l'emploi et le bien-être. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons voir se développer le multilatéralisme, et aussi voir l'OMC jouer un plus grand rôle, en rendant son action plus rationnelle et plus efficace.

# CEREMONIE INAUGURALE

## ALLOCUTION DE **MME SUSANNA MALCORRA**, PRESIDENTE DE LA ONZIEME CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OMC

Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les représentants de gouvernements et d'organisations internationales,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec honneur, fierté et humilité que je prends la parole devant vous en plénière. Je n'ai jamais exercé de fonctions parlementaires et c'est une énorme responsabilité que d'être ici pour discuter d'un sujet qui est si central pour l'avenir de nos peuples, à savoir la recherche d'opportunités et d'un avenir meilleur. L'Argentine a assumé la responsabilité de présider cette Conférence afin de contribuer au bien de l'Argentine et de son peuple, mais aussi de tous les citoyens du monde.

Nous nous réunissons ici dans un contexte qui est peut-être quelque peu différent de celui des occasions précédentes. Il y a des questions et des doutes concernant les choix qui se présentent actuellement au système multilatéral fondé sur des règles que représente l'OMC. Pour ces raisons, nous nous sommes engagés à faire en sorte que la Conférence en Argentine produise des résultats qui réaffirmeront que le système fondé sur des règles n'est pas seulement le seul système possible, mais qu'il fait également avancer une vision commune. A cette fin, nous avons respecté le principe prévoyant de consulter toutes les parties concernées. Nous avons mené des consultations pour comprendre le point de vue de chacun des 164 Membres de l'Organisation. Nous avons tenté de cerner le point de vue des différents groupes au sein desquels se réunissent les Membres pour accorder leurs positions afin de mettre à profit ces convergences lors de la Conférence de Buenos Aires et de progresser dans nos travaux.

Nous sommes convaincus que les choix actuels ne sont pas de nature à favoriser des progrès spectaculaires sur certaines questions, mais nous sommes également convaincus qu'il y a une vie après Buenos Aires. Cela signifie que nous devons reconfirmer notre attachement collectif à ce système fondé sur des règles, car c'est le seul système possible dans lequel toutes les parties concernées peuvent contribuer à l'élaboration de règles, mais surtout, s'engager à les respecter. C'est également l'occasion, quelle que soit la taille de nos pays, de nous défier les uns les autres si nous ne respectons pas ces règles. A Buenos Aires, nous devons réaffirmer notre engagement à établir un programme pour aller de l'avant. Nous savons que les questions à l'examen ne sont pas faciles. Toutefois, nous sommes convaincus qu'il existe des possibilités de progrès continu, consistant par exemple à définir un ordre du jour qui nous rassemblera à la table des négociations et nous poussera à représenter au mieux nos intérêts respectifs.

Bien qu'il y ait de nombreuses questions qui nous séparent et nous gardent à distance, il y en a beaucoup d'autres qui nous unissent et nous rassemblent, en particulier l'importance de maintenir un système fondé sur des règles. Cela signifie que, lorsque des questions d'intérêt national nous divisent, il y a quelque chose de plus important qui peut nous unir et nous faire garder cet espace et ce bien communs en vue.

Je tiens à vous remercier tous de consacrer votre temps et d'apporter votre vision parlementaire et votre soutien à nos travaux, d'autant plus que vous mettrez en œuvre tout ce qui sera décidé ici. Je vous demande également, à vous les parlementaires, de conseiller aux représentants de vos pouvoirs exécutifs de faire preuve de souplesse afin que nous puissions obtenir des résultats ici à Buenos Aires, mais surtout de renforcer le système fondé sur des règles et notre capacité de continuer à travailler ensemble après Buenos Aires.

# CEREMONIE INAUGURALE

## ALLOCUTION DE **MME MARTA GABRIELA MICHETTI**, PRESIDENTE DU SENAT ARGENTIN

Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les représentants de gouvernements et d'organisations internationales,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi que d'être parmi vous aujourd'hui et de partager cette tribune avec nos invités et avec mon collègue, le Président de la Chambre des Députés.

L'objectif de cette conférence est le suivant : examiner avec les représentants des peuples les progrès accomplis par l'Organisation mondiale du commerce ainsi que les défis auxquels celle-ci est confrontée. Cet exercice non seulement renforce et légitime l'Organisation, mais contribue aussi à renforcer la démocratie mondiale. Partout à travers le monde, le besoin d'une démocratie vivante et véritable se fait sentir. La démocratie doit représenter plus qu'un ensemble de mécanismes maintenus par inertie. Une démocratie purement formelle n'a jamais apporté satisfaction. Aujourd'hui, nous pouvons voir plus clairement que les effets de la sous-estimation de la participation populaire réelle dans les processus d'intégration et d'ouverture peuvent être alarmants.

Au-delà du rôle essentiel joué par les législateurs lorsqu'il s'agit de ratifier les accords conclus à l'OMC, un dialogue fluide entre l'Organisation et les parlementaires du monde entier peut contribuer à renforcer la compréhension mutuelle et à ouvrir de nouvelles perspectives en vue d'atteindre notre objectif commun : vaincre la pauvreté et assurer la prospérité mondiale. Il est important de bien faire comprendre que le modèle de mondialisation promu ne constitue en rien un raz-de-marée qui emporterait tout sur son passage, sinon un océan de possibilités et d'opportunités au service et au profit de tous. Ce dialogue favorise également la transparence, aussi bien à l'OMC que dans les différents parlements du monde. S'agissant de la République argentine et de son Congrès, je peux vous assurer que les efforts que nous déployons pour garantir une transparence totale constituent le meilleur moyen pour ouvrir les portes des institutions à la société. Ce n'est qu'en favorisant la transparence et l'ouverture que nous pourrons aboutir à des parlements équitables, et un parlement équitable est un parlement fort.

En conclusion, je voudrais saluer la signature de la *Déclaration relative au commerce et à l'autonomisation économique des femmes*, sujet que nous aurons l'occasion d'aborder ici plus tard. L'époque où les femmes – créatives par nature et entreprenantes par vocation – se cantonnaient à des métiers bien précis est désormais révolue. L'accroissement et le renforcement de leur participation à l'économie jouent un rôle essentiel dans le processus de développement. En poursuivant dans cette voie il sera alors possible de répartir plus équitablement les richesses et d'offrir à chacun la possibilité d'étudier, de travailler et de produire. Ensemble, nous avancerons vers l'objectif que nous nous sommes déjà fixés, malgré tous les obstacles et défis, et que nous commençons désormais à distinguer au loin : un monde dans lequel nul ne doit agir contrairement à sa volonté et n'est empêché de se battre pour ses envies et ses rêves.

# ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'OMC, M. ROBERTO AZEVÊDO

## *Buenos Aires et les étapes suivantes*

### REMARQUES LIMINAIRES

Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir pour moi d'être avec vous aujourd'hui et je voudrais exprimer ma reconnaissance à l'Union interparlementaire et au Parlement européen pour leur aimable invitation, ainsi qu'à notre aimable hôte, l'Argentine.

Je vous remercie tous d'être venus ici et de porter un intérêt pour l'action de l'OMC. Il y a un réel sentiment d'urgence et d'énergie dans le contexte de la onzième Conférence ministérielle. L'ordre du jour est chargé et j'espère que vous comprendrez que je ne suis pas en mesure de rester longtemps en votre compagnie cet après-midi. Cependant, je voulais m'assurer de pouvoir me joindre à vous, ne serait-ce que pour quelques instants.

Pour commencer, permettez-moi d'exprimer ma gratitude pour votre soutien et votre engagement. En tant que parlementaires, vous jouez un rôle crucial dans les activités que nous menons à l'OMC. Vous nous soutenez en examinant, en approuvant et en ratifiant les accords de l'OMC, et vous exercez une pression et fournissez des conseils à vos gouvernements concernant l'action en faveur de questions essentielles. Vous aidez également l'OMC à établir des liens avec les gens que nous servons tous - vos électeurs. Vous jouez, de ce point de vue, un rôle fondamental. Nous comptons sur vous qui, grâce à des plateformes comme celle-ci, nous transmettez les préoccupations de vos communautés et qui informez également vos concitoyens sur l'action de l'OMC. C'est un lien très important : il contribue à promouvoir l'inclusion dans le système commercial mondial et nous permet de faire en sorte que les avantages du commerce soient ressentis par un plus grand nombre de personnes.

Ceci est particulièrement important dans le contexte actuel. Il est clair, pour moi et j'espère pour vous aussi, que beaucoup de personnes se sentent déconnectées du progrès économique. Nous avons observé une hostilité très importante à la mondialisation. Dans un tel débat, le commerce est souvent considéré comme une force perturbatrice, en particulier sur les marchés du travail. Nous ne sommes pas réunis ici pour nier les répercussions du commerce, mais ce que nous voulons souligner c'est que les technologies sont en fait la force majeure qui modifie et perturbe les économies partout dans le monde. Il ne fait aucun doute que le commerce et les technologies sont des forces essentielles pour la croissance et le développement. Nous devons les considérer comme des solutions au problème dont nous sommes saisis.

L'action visant à renforcer le système commercial multilatéral et à faire en sorte qu'il réponde aux besoins de ses membres est un élément essentiel de ces efforts. Je pense que nous disposons d'une bonne base pour aller de l'avant. Lors de nos deux dernières Conférences ministérielles, nous avons conclu une série d'accords importants, notamment l'Accord sur la facilitation des échanges, l'élimination des subventions agricoles à l'exportation, l'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information et une série d'autres décisions et éléments pour les pays les moins avancés. Ensemble, ces mesures constituent les plus grandes réformes commerciales d'une génération. En plus de leur importance économique, elles montrent que les Membres de l'OMC peuvent œuvrer ensemble pour résoudre les problèmes complexes auxquels ils sont confrontés aujourd'hui.

En outre, nous savons que le système commercial multilatéral est le garant de la stabilité économique et des relations pacifiques entre les nations. Nous l'avons observé en 2008, lorsque la crise financière a fait craindre une vague de protectionnisme, comme dans les années 1930. Cependant, cela ne s'est pas produit. Le système a tenu bon. Le commerce continuait à fonctionner et les Membres savaient à l'époque qu'ils étaient liés par un cadre commun de règles et de pratiques, et que tout le monde devait faire preuve de retenue.

Grâce au système commercial multilatéral, la part des importations mondiales soumises à des mesures commerciales restrictives après 2008 était d'environ 5 pour cent. Ce fut une grande amélioration par rapport aux années 1930, lorsque les deux tiers du commerce international avaient disparu en un peu plus de trois ans. Cela montre que le système est essentiel et que nous devons poursuivre les efforts visant à le préserver et à le renforcer.

Nous avons créé une forte dynamique liée à l'OMC. Les succès des dernières années nous ont mis sur une voie très positive, et nous devons poursuivre nos efforts ici à Buenos Aires. Nous sommes confrontés à de nombreux problèmes. Les discussions qui se tiendront au cours des prochains jours seront l'occasion de faire des progrès là où nous le pouvons et d'orienter les travaux futurs.

Une action constante et continue est nécessaire pour renforcer le système commercial multilatéral. Je vous exhorte tous à rester engagés et à échanger avec vos gouvernements et vos circonscriptions. Si nous œuvrons ensemble, je ne doute pas que nous serons en mesure de faire en sorte que le système commercial continue de soutenir la stabilité économique, la croissance, le développement et la création d'emplois dans le monde entier.

Je vous remercie grandement d'être venus à Buenos Aires et je vous souhaite une session très productive.

# AUDITION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE L'OMC, M. KARL BRAUNER

## REMARQUES LIMINAIRES

En tant que Directeur général adjoint de l'OMC, je suis responsable de notre groupe de travail pour la onzième Conférence ministérielle de l'OMC (MC11), et je voudrais rendre hommage à notre hôte, l'Argentine. Notre homologue, l'Equipe spéciale argentine chargée de la MC11, est un groupe de personnes très dévouées qui font preuve de beaucoup d'engagement et de passion, et je suis très impressionné par ce qu'elles ont accompli. Je félicite nos hôtes argentins, qui n'ont ménagé aucun effort pour s'assurer que nous sommes tous à l'aise ici pour la MC11.

Chacun des orateurs qui m'ont précédé a souligné le rôle que vous jouez, en votre qualité de parlementaires. J'aimerais aller un peu plus loin et dire que, du point de vue d'une organisation dirigée par ses Membres, qui sont des gouvernements contrôlés par les parlements, c'est vous qui tenez les rênes. Les Membres de l'OMC feront ce que vous, en tant que parlementaires, leur permettrez de faire. Nous espérons vivement que les Membres, sous votre direction, obtiendront des résultats fructueux ici à Buenos Aires.

J'ai assisté à toutes les Conférences ministérielles depuis 2001 et celle-ci est spéciale. Nous avons d'anciens mandats, de nouveaux sujets et un problème. Les anciens mandats sont ceux qui découlent du Programme de Doha pour le développement et des Conférences ministérielles de Bali et de Nairobi. Il y a de nouveaux sujets que certains Membres aimeraient examiner et négocier et que d'autres préféreraient ne pas aborder jusqu'à ce que les anciens sujets aient été traités ou ne pas aborder de manière officielle. Le problème auquel nous sommes actuellement confrontés est unique et concerne la situation que connaît l'organe d'appel de l'OMC. Nous avons actuellement trois postes vacants : pour l'Amérique latine, l'Asie et l'Europe. Une quatrième vacance, à pourvoir par un membre africain, sera disponible pour une prolongation en 2018. Aucune mesure n'est prise pour pourvoir les postes vacants. Cela étant, la charge de travail du mécanisme de règlement des différends est énorme, car les Membres sont de plus en plus disposés à l'utiliser et de nouvelles situations de concurrence peuvent se produire et conduire à de nouveaux conflits. Dans le passé, le recours au mécanisme de règlement des différends pouvait être perçu comme une "déclaration de guerre" mais, aujourd'hui, on considère qu'il s'agit d'un moyen civilisé de résoudre un conflit. C'est un compliment à l'OMC que certains pays ayant des accords bilatéraux prévoyant un système de règlement des différends préfèrent transférer leur différend à l'OMC.

Que pouvons-nous attendre de la MC11 ? J'imagine que nous pourrons considérer la MC11 comme un tournant. Vous savez tous que l'OMC a quatre piliers : le travail en comité et de surveillance, l'assistance technique, le système de règlement des différends et la négociation. Chaque fois que nous tenons une conférence, l'accent est mis sur les résultats des négociations. Nous sommes tous coupables de créer des attentes et lorsque nous ne pouvons pas répondre à ces attentes, nous mettons l'Organisation en péril. Les médias et le public ont l'impression que les négociations n'ont donné aucun résultat et l'OMC perd de sa valeur. C'est très malheureux.

Quant à savoir pourquoi nous n'avons pas eu de succès avec le Programme de Doha pour le développement, on peut dire que ce programme a été conçu pour être très complexe et offrir quelque chose à chacun. On espérait que toutes les parties seraient disposées à faire des concessions pour atteindre le résultat souhaité. Rien ne devait être convenu jusqu'à ce que tout ait été convenu. Cependant, la stratégie a eu l'effet inverse et certains sujets ont été pris en otage par d'autres.

Cette expérience nous a permis à tous de tirer des enseignements. Le succès est possible lorsque les sujets sont autonomes et que les progrès sont progressifs. Cette perspective caractérisera également la MC11. Comme l'a dit le Directeur général, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'Accord sur la facilitation des échanges, qui est un accord autonome.

Je pense qu'il y a trois voies qu'il faut suivre à l'avenir : celles qu'offrent les accords qui concernent tous les Membres et ne visent pas des résultats mirobolants, les accords qui concernent tous les Membres, mais prévoient des degrés d'engagement différents, et les accords plurilatéraux. Dans tous les cas, le succès

serait progressif. L'OMC répond aux besoins des entreprises. Nous établissons le cadre juridique qui donne aux entreprises la transparence, la prévisibilité et la sécurité juridique. Cependant, une fois qu'un besoin est satisfait, il n'est plus perçu comme un besoin, et notre travail continu n'est pas hautement apprécié.

L'existence de l'OMC, qui est un bien public mondial, est considérée comme allant de soi et les gouvernements ne voient pas beaucoup d'intérêt à investir dans ce bien public mondial. Il y a un égoïsme national peu clairvoyant. Après avoir entendu les gouvernements nationaux clamer leur volonté d'atteindre l'ODD 14, relatif aux océans, aux mers et aux ressources marines lors de la Conférence des Nations Unies sur les océans à New York, j'ai été déçu par les engagements pris lors des négociations pertinentes à Genève. J'espère toujours que le pouvoir de persuasion moral des Nations Unies portera ses fruits ici. J'espère sincèrement que l'un des résultats de la onzième Conférence ministérielle sera un début modeste de l'élimination des subventions à la pêche. J'espère également qu'un programme de travail pour l'OMC sera élaboré.

## QUESTIONS-REPONSES

### M. P. Rübig (Parlement européen)

Le règlement des différends est une activité très importante de l'OMC qui empêche l'escalade des différends commerciaux. Comment l'organe d'appel de l'OMC peut-il être amélioré, non seulement au niveau multilatéral, mais aussi au niveau plurilatéral, y compris par la mise en place d'un système judiciaire basé à Genève ?

### M. K. Brauner (Directeur général adjoint de l'OMC)

C'est une question qui doit être réglée par les Membres. Nous sommes responsables du système de règlement des différends et nous avons transféré des ressources au système en raison de la forte demande. J'ai écouté les points de vue des Membres de l'OMC concernant le système de règlement des différends et j'ai posé un certain nombre de questions qui pourraient amener les services de l'OMC à être mis à disposition à d'autres fins, mais cela doit être décidé par les Membres. Vous pouvez influencer vos gouvernements à faire des demandes à cet égard.

### M. W. Wen (Chine)

La Chine croit fermement au système commercial multilatéral et y participe activement. Les efforts visant à préserver l'autorité et l'efficacité du système commercial multilatéral sont dans l'intérêt de toute la communauté internationale. Nous espérons que la Conférence ministérielle renforcera le rôle de l'OMC, préservera les valeurs essentielles et les principes fondamentaux du système commercial multilatéral et aboutira à des résultats positifs dans des domaines spécifiques. Les pays en développement représentent environ les trois quarts des Membres de l'OMC. Comment l'OMC peut-elle faire en sorte que le développement reste au cœur de son programme pendant et après la MC11 ?

### M. K. Brauner (Directeur général adjoint de l'OMC)

Je voudrais souligner le rôle très important que la Chine joue à l'OMC. La Chine est maintenant le deuxième donateur le plus important à l'OMC et créé des occasions permettant aux pays les moins développés de participer activement aux délibérations que tient l'Organisation. Le développement reste au cœur de l'OMC et fait l'objet de discussions lors de toutes les grandes réunions. Les problèmes liés au développement sont toutefois devenus plus difficiles. Bien que les pays les moins avancés soient définis selon des critères spéciaux des Nations Unies, les pays peuvent se désigner comme pays en développement à l'OMC et certains sont en fait très développés dans des domaines spécifiques. Les Membres demandent désormais à l'OMC de différencier les pays en développement. Il est alors plus difficile de parvenir à un accord sur le traitement spécial et différencié pour les pays en développement.

### M. M. Koroney (Niger)

Les mesures de sensibilisation à l'intention des parlementaires joueraient-elles un rôle important pour encourager la participation à l'OMC ?

### M. K. Brauner (Directeur général adjoint de l'OMC)

Je pense que nous devrions, à votre initiative, organiser une contribution des parlements à l'OMC à Genève. Si vous prenez cette initiative, nous y donnerons une suite positive.

# PRESENTATION DE LA DECLARATION CONJOINTE RELATIVE AU COMMERCE ET A L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES

## *Déclaration conjointe relative au commerce et à l'autonomisation économique des femmes à l'occasion de la Conférence ministérielle de l'OMC à Buenos Aires en décembre 2017*

*Reconnaissant* l'importance d'intégrer une perspective de genre dans la promotion de la croissance économique inclusive et le rôle clé que les politiques sensibles au genre peuvent jouer dans la réalisation du développement socio-économique durable,

*reconnaissant également* que les politiques commerciales inclusives peuvent contribuer à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes, entraînant des retombées positives sur la croissance économique et contribuant à réduire la pauvreté,

*reconnaissant en outre* que le commerce et l'investissement internationaux sont des moteurs de la croissance économique pour les pays en développement et les pays développés, et que l'amélioration des opportunités accessibles aux femmes et la suppression des obstacles à leur participation aux économies nationales et internationales contribuent au développement économique durable,

*convenant* de la nécessité d'élaborer des interventions fondées sur des données qui ciblent tous les obstacles réduisant les opportunités économiques des femmes,

*rappelant* l'objectif 5 des Objectifs de développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, à savoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, et

*réaffirmant* notre engagement à mettre en œuvre efficacement les obligations découlant de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 1979,

nous sommes convenus de collaborer pour faire en sorte que nos politiques commerciales et de développement soient plus sensibles au genre, notamment en

1. *partageant* nos expériences respectives en ce qui concerne les politiques et les programmes visant à encourager la participation des femmes aux économies nationales et internationales par le biais des échanges d'information de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le cas échéant, et la présentation de rapports volontaires pendant le processus d'examen des politiques commerciales de l'OMC ;

2. *partageant également* les meilleures pratiques en matière d'analyse de genre des politiques commerciales et de suivi de leurs effets ;

3. *partageant en outre* les méthodes et procédures de collecte de données ventilées par sexe, l'utilisation d'indicateurs, les méthodes de suivi et d'évaluation, et l'analyse des statistiques de genre relatives au commerce ;

4. *travaillant* ensemble au sein de l'OMC pour éliminer les obstacles à l'autonomisation économique des femmes et accroître leur participation au commerce ; et

5. *veillant* à ce que l'Aide pour le commerce soutienne les outils et le savoir-faire permettant d'analyser, de concevoir et de mettre en œuvre des politiques commerciales plus sensibles au genre.

Au cours des prochains mois, nous tiendrons une série de séminaires en coordination avec les organisations internationales compétentes afin d'examiner notamment les thèmes suivants liés au commerce et à l'autonomisation économique des femmes et d'en débattre :

- la promotion de l'entreprenariat féminin et du commerce ;
- l'identification des obstacles qui limitent la participation des femmes au commerce ;
- la promotion de l'inclusion financière ainsi que l'accès au financement du commerce et à l'assistance financière pour les femmes commerçantes ;
- le renforcement de la participation des femmes entrepreneurs aux marchés publics ;
- l'inclusion des entreprises dirigées par des femmes, en particulier les MPME, dans les chaînes de valeur ;
- l'impact de la facilitation du commerce sur l'égalité d'accès et de chances des femmes entrepreneurs ;
- l'inventaire des sources d'information, leur complémentarité et l'identification des lacunes dans les données.

En 2019, nous ferons rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette déclaration commune relative au commerce et à l'autonomisation économique des femmes.

## *Présentation de **Mme Arancha González**, Directrice exécutive, Centre du commerce international*

Tout d'abord, je voudrais remercier le Congrès national d'Argentine pour cette aimable invitation à participer à la Conférence parlementaire sur l'OMC et présenter ce sujet qui a un intérêt pour tous.

Je suis ici pour vous faire part d'une initiative que le Centre du commerce international, la Sierra Leone et l'Islande ont coparrainée à l'OMC, convaincus que le commerce doit être inclusif. Alors que quatre entreprises de commerce électronique sur cinq appartiennent à des femmes, seulement une entreprise exportatrice sur cinq est détenue par des femmes, principalement parce que les entreprises des femmes tendent à être plus petites et plus sensibles aux coûts commerciaux.

Nous devons veiller à ce que la question des femmes dans le commerce soit débattue à l'OMC puisque 47 pour cent des accords commerciaux signés par les pays contiennent des dispositions à ce sujet. Nous ne préconisons pas que l'OMC instaure des règles spéciales pour les femmes dans le commerce. L'objectif n'est pas de séparer les femmes dans le commerce ou de créer une catégorie spéciale pour les entreprises appartenant à des femmes. Nous voulons lancer un processus d'échange des meilleures pratiques pour faire en sorte que le nombre de sociétés exportatrices détenues par des femmes augmente.

Nous demandons donc aux Membres de l'OMC de soutenir la Déclaration conjointe relative au commerce et à l'autonomisation économique des femmes, qui constitue un engagement politique plutôt que juridique et prévoit un échange d'expériences d'une durée de deux ans à compter de janvier 2018. Une centaine de Membres de l'OMC ont déjà exprimé leur soutien à la Déclaration. Je sais que vous êtes de fervents partisans de l'autonomisation économique des femmes et je vous demande d'encourager vos gouvernements à soutenir la Déclaration, qui sera présentée à la présidence le dernier jour de la Conférence ministérielle.

## QUESTIONS-REPONSES

### Mme S.F. Hosseini (République islamique d'Iran)

Je voudrais proposer qu'on désigne une journée dédiée au commerce et à l'autonomisation économique des femmes.

### Mme A. González (Directrice exécutive, Centre du commerce international)

Nous célébrons toujours la Journée internationale de la femme en mars en mettant particulièrement l'accent sur l'autonomisation économique des femmes et le commerce, mais je n'aurai aucune peine à transmettre cette suggestion aux organes compétents des Nations Unies. La Journée des micro-, petites et moyennes entreprises est désormais observée par les Nations Unies en juin.

### Mme I. Rodríguez-Piñero Fernández (Parlement européen)

Nos électeurs s'attendent à ce que nous garantissions que les femmes tirent profit du commerce. Comment pouvons-nous effectuer le changement culturel nécessaire pour permettre aux femmes d'y arriver et d'être sur un pied d'égalité avec les hommes ?

### Mme A. González (Directrice exécutive, Centre du commerce international)

Pour moi, la question des femmes dans le commerce devrait être considérée d'un point de vue économique. Bien que les pays aient de différentes traditions culturelles, tous partagent le désir de croissance économique. Cependant, le potentiel de croissance risque d'être freiné si près de 50 pour cent de la population ne participe pas aux activités économiques.

### M. J. Limo (Kenya)

Nous devrions mettre l'accent sur le renforcement des capacités et le recensement des opportunités permettant aux femmes de participer au commerce. Nous devons également déterminer la manière d'augmenter le nombre de femmes participant au commerce et la valeur totale de leurs activités.

### Mme A. González (Directrice exécutive, Centre du commerce international)

Il y a cinq domaines à aborder pour assurer une plus grande participation des femmes à l'économie. Premièrement, les politiques, les lois et les règlements, puisque 93 pour cent des pays ont au moins une loi discriminatoire à l'égard des femmes en termes de participation économique. Deuxièmement, l'accès au financement, qui est particulièrement difficile pour les petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes. Troisièmement, les réseaux, car il y a moins de réseaux pour les entreprises appartenant à des femmes. Quatrièmement, le renforcement des capacités. Cinquièmement, le temps consacré aux activités rémunérées étant donné que les femmes consacrent un temps disproportionné aux activités non rémunérées.

### Mme C. Pitiot (Argentine)

Comment pouvons-nous, en tant que parlementaires, légiférer pour faire en sorte que les femmes aient accès au financement ? Pourquoi pensez-vous qu'il est plus facile pour les femmes d'avoir leur propre entreprise de commerce électronique ?

### Mme A. González (Directrice exécutive, Centre du commerce international)

Je pense qu'il y a deux raisons. Premièrement, les femmes ont tendance à posséder des micro-entreprises et il est relativement facile pour ces entreprises de participer au commerce électronique. Deuxièmement, le commerce électronique est plus anonyme et la discrimination est moins évidente que pour les autres formes de commerce.

**Mme B. Kenewendo (Botswana)**

Bien que la participation des femmes à l'économie et au commerce électronique ait augmenté au fil des ans, y compris en Afrique, les inégalités, la pauvreté et le chômage continuent de toucher les femmes. Comment pouvons-nous simplifier le commerce transfrontalier pour les petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes ?

**Mme A. González (Directrice exécutive, Centre du commerce international)**

La taille et, par conséquent, la sensibilité aux coûts fixes constituent un problème pour de nombreuses entreprises appartenant à des femmes. Tout effort visant à réduire les coûts fixes aidera automatiquement plus de femmes à participer au commerce transfrontalier et la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges contribuera à réduire les coûts fixes du commerce international. En raison des lourdeurs administratives, des systèmes d'imposition inégaux et de la capacité à fournir des produits de qualité, de nombreuses entreprises appartenant à des femmes sont confinées au secteur informel.

**Mme A. Daffe (Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO))**

Quelle stratégie pouvons-nous mettre en œuvre pour aider à promouvoir la participation économique des femmes, compte tenu en particulier du fait que beaucoup de femmes ne peuvent pas bénéficier des nouvelles technologies et du commerce électronique ? Beaucoup de femmes en Afrique sont incapables d'obtenir des garanties pour avoir des financements.

**Mme A. González (Directrice exécutive, Centre du commerce international)**

Beaucoup de personnes en Afrique n'ont tout simplement pas encore les outils nécessaires pour s'engager dans le commerce électronique, à savoir une carte de crédit et une connexion Internet. Les femmes pourraient avoir accès aux finances si les législateurs agissaient pour faire en sorte que les hommes et les femmes aient les mêmes droits en matière de propriété foncière.

**M. A. Ashraf (Bangladesh)**

Pourquoi différencions-nous l'autonomisation des hommes et celle des femmes ? L'autonomisation des femmes était un élément clé des Objectifs du Millénaire pour le développement, et les hommes et les femmes ont des droits égaux.

**Mme A. González (Directrice exécutive, Centre du commerce international)**

J'aimerais que l'égalité règne dans le monde, mais ce n'est pas le cas. C'est pourquoi l'Objectif 5 des Objectifs de développement durable appelle à la réalisation de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles. Si nous faisons en sorte que l'égalité devienne une réalité, nos sociétés seront plus fortes et nos économies se développeront davantage.

# DIALOGUE AVEC DES NEGOCIATEURS DE PREMIER PLAN ET DE HAUTS RESPONSABLES DE L'OMC

## *Que pouvons-nous attendre de la MC11 ?*

### *M. Paul Rübig, modérateur*
*Membre du Parlement européen*

Nous avons avec nous les présidents de certains des groupes de travail les plus actifs en ce qui concerne la MC11. Ils nous donneront un aperçu des évolutions dans leurs domaines de travail et communiqueront leurs points de vue sur les résultats possibles de la MC11 et les avantages pour nos consommateurs.

J'ai trois questions. Que peuvent attendre de la MC11 les petites et moyennes entreprises et les personnes actives dans le commerce et les services électroniques ? Allons-nous trouver une solution permanente au cours de la MC11 au sujet de la détention de stocks publics suite aux décisions temporaires prises lors des Conférences ministérielles de Bali et de Nairobi ? Que pouvons-nous accepter en ce qui concerne les subventions à la pêche et l'OMC sera-t-elle en mesure de faciliter la réalisation des Objectifs de développement durable, notamment les Objectifs 2, 6 et 7 ?

## REMARQUES LIMINAIRES

### *M. Stephen Ndung'u Karau, Ambassadeur*
*Représentant permanent du Kenya auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève*
*Président de la Commission de l'agriculture, Session extraordinaire*

Je vais mettre l'accent sur le domaine de l'agriculture, qui est un sujet d'actualité à Genève, et j'apprécie l'engagement et la participation de mes collègues. Nous sommes plus susceptibles de parvenir à des décisions en ce qui concerne les pêcheries et l'élaboration d'un plan de travail. Cependant, j'espère toujours que nous obtiendrons des résultats concernant certaines des autres questions agricoles.

Nous avons commencé avec huit questions à l'ordre du jour et il était clair dès le départ que les Membres s'attendaient à des résultats concernant quatre d'entre elles. Ils ont également envisagé un programme de travail et des orientations pour quatre sujets, y compris la concurrence à l'exportation, les mesures sanitaires et phytosanitaires et l'accès aux marchés. Les Membres attendent également une contribution relative à l'orientation des discussions et aux principes d'un programme de travail pour l'appui interne.

Une solution provisoire relative à la détention de stocks publics a été adoptée à Bali et nous avons été chargés de la mission de trouver une solution permanente d'ici la fin de 2017. L'engagement dans ce domaine a été très fort. Je pense qu'il est possible de parvenir à des résultats et je fais confiance au jugement des Membres.

Quant au coton, nous nous attendons à tout le moins à une réaffirmation de ce qui a été prévu à Nairobi. Je ne suis pas très optimiste en ce qui concerne l'appui interne, et les ministres ont des décisions à prendre dans ce domaine pendant la MC11. Nous nous attendons à des progrès sur la question des restrictions à l'exportation, mais nous dépendons des Membres.

Il appartient aux Membres de décider s'il y aura des négociations croisées entre les questions.

### *M. Héctor Marcelo Cima, Ambassadeur,*
### *Représentant permanent de la République argentine auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, Président du Conseil du commerce des services, Session extraordinaire*

Le problème avec les services est que des négociations se tiennent à ce sujet tandis qu'on essaie de trouver un équilibre avec d'autres questions. De nombreuses délégations établissent un lien entre l'accès aux marchés des services et l'accès aux marchés de l'agriculture et sont donc peu enclins à négocier. Bien que certains pays cherchent à présenter des propositions ici, à la onzième Conférence ministérielle, d'autres considèrent que la réglementation intérieure limite leur marge d'action en termes de politiques et sont réticents aux négociations, ce qui conduit à une stagnation.

Les négociations concernant les services ont des aspects spécifiques et nous ne pourrons peut-être pas progresser à Buenos Aires au niveau multilatéral pour ce qui est des questions de réglementation intérieure. Certains pays pourraient décider d'aller de l'avant au niveau plurilatéral. Cela n'a pas encore été décidé et de nombreux Membres se sont déclarés prêts à continuer d'œuvrer en faveur d'un consensus multilatéral sur la question.

On a l'impression qu'il est difficile pour l'OMC de parvenir à des résultats compte tenu des difficultés à trouver un équilibre entre tous les sujets. Je pense que l'OMC est en transition et que nous allons discuter de la façon de procéder à Buenos Aires. La voie à suivre dépend largement de vous. Les délégués à Genève reçoivent des instructions de la part de leurs gouvernements, qui reçoivent des instructions de votre part à vous, les parlementaires.

### *M. Didier Chambovey, Ambassadeur,*
### *Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation mondiale du commerce Président du Groupe de négociation sur l'accès aux marchés*

Le Groupe de négociation sur l'accès aux marchés traite des produits industriels non agricoles, des produits forestiers et des produits de la pêche, en mettant l'accent sur les obstacles tarifaires et non tarifaires. L'objectif est de faciliter les échanges et de réduire les complexités. Compte tenu de l'ampleur de la tâche, les progrès réalisés ont été modestes. La possibilité que les Membres de l'OMC s'investissent dans des négociations visant à réduire les droits de douane est actuellement très faible.

En ce qui concerne l'accès au marché pour les produits et les services, nous avons une proposition qui vise à améliorer la transparence des mesures réglementaires afin de faciliter les transactions pour les petites et moyennes entreprises. Il existe des inquiétudes et le travail a été polarisé : d'une part, nous avons les auteurs de la proposition et, d'autre part, nous avons des pays en développement qui craignent que leur capacité réglementaire soit limitée. L'OMC propose d'organiser un débat sur la transparence des mesures réglementaires en vue de l'examen de la question lors de la MC11.

## *M. Marc Vanheukelen, Ambassadeur*
*Représentant permanent de l'Union européenne auprès de l'OMC*

Nous vivons une période délicate à l'OMC pour deux raisons. Premièrement, la politique du commerce international a considérablement changé ces dernières années. Il y a maintenant beaucoup plus de scepticisme à l'égard des gains tirés du commerce, qui, de l'avis de beaucoup, ne sont pas répartis de façon égale. Deuxièmement, le multilatéralisme en général est sous pression.

Dans ce contexte, il est important que la MC11 soit un succès et il y a trois éléments considérables à cet égard. Premièrement, les 164 ministres doivent avoir une discussion politique sur un certain nombre de questions épineuses concernant le commerce international, y compris le commerce électronique et le commerce pour le développement, afin de faire avancer les débats à Genève. Deuxièmement, certains résultats concrets, même s'ils sont progressifs, doivent être atteints. Les subventions à la pêche constituent un bon exemple. Pour la première fois dans l'histoire de l'OMC, nous nous acquittons d'une tâche confiée à l'Organisation par les chefs d'Etat et de gouvernement, car l'OMC est le seul forum pouvant élaborer des règles contraignantes en matière de subventions. Troisièmement, dans les domaines où il n'est pas possible d'obtenir des résultats tangibles, nous devrions au moins nous mettre d'accord sur des programmes de travail concrets.

Au cours des deux dernières années, l'Union européenne a fait de nombreuses propositions pour faire avancer les choses au niveau multilatéral. Nous sommes raisonnablement optimistes quant à l'obtention de résultats concrets pour quelques questions. Nous espérons également que nous recevrons des directives claires sur la façon de faire avancer de nouvelles questions, comme le commerce électronique, la facilitation de l'investissement et les petites et moyennes entreprises.

## QUESTIONS-REPONSES

### Mme M. McGuinness (Parlement européen)

La politique agricole de l'Union européenne a été transformée et comporte un minimum d'aspects ayant des effets de distorsion des échanges. Quel est le point de vue de l'OMC sur la politique agricole européenne actuelle sachant que, dans les mois à venir, nous chercherons à réformer nos politiques pour l'avenir et à faire en sorte que nos zones rurales restent dynamiques ?

### M. Ndung'u Karau, Ambassadeur

D'une manière générale, je pense que la politique agricole de l'Union européenne est perçue de manière très positive et qu'elle est largement saluée. Un domaine assez controversé est la politique en matière de coton, en particulier en ce qui concerne le soutien interne. La position de l'Union européenne est bien comprise. Toutefois, ceux qui préconisent des mesures de soutien interne estiment qu'ils mènent un plaidoyer passionné et que les questions relatives à l'écologie doivent être prises en considération.

### M. Cima, Ambassadeur

En tant que l'un des hôtes de la MC11, je tiens à reconnaître l'aide offerte par l'Union européenne pour faire avancer les négociations.

### M. M. Abu Ruman (Jordanie)

Comment l'OMC peut-elle œuvrer en faveur d'un commerce plus équitable et plus libre compte tenu des disparités économiques et financières des pays ? Les mêmes règles s'appliquent-elles à tous les Membres de l'OMC ? Existerait-il des exonérations fiscales pour les pays dont l'économie est plus faible ?

### M. Cima, Ambassadeur

L'OMC négocie les règles et, à son tour, offre une certaine souplesse aux pays en reconnaissant les différents niveaux de développement. C'est ce qu'illustre l'Accord sur la facilitation des échanges.

### M. N. Evans (Royaume-Uni)

Aura-t-on l'occasion de discuter au cours de la MC11 des aspects liés à la valeur ajoutée de l'agriculture ? La valeur ajoutée permet de gagner de l'argent, mais des barrières artificielles à l'accès au marché servent à faire en sorte que cela se fasse souvent dans les pays développés. Nous aidons donc certains pays à rester pauvres tout en devant fournir une aide internationale pour les aider à lutter contre la pauvreté. L'OMC ne devrait-elle pas prendre des mesures pour réduire les restrictions commerciales et permettre aux pays pauvres de transformer leurs intrants pour qu'ils puissent obtenir une part équitable des profits ?

### M. Vanheukelen, Ambassadeur

La question de l'accès au marché n'est pas à l'ordre du jour de la MC11. Cet aspect du Cycle de Doha est bloqué depuis 2008 et de nombreux pays tentent maintenant de libéraliser l'accès aux marchés au niveau bilatéral ou plurilatéral, plutôt qu'au niveau multilatéral. La valeur ajoutée est une question fondamentale. L'Union européenne offre un accès libre de droits et de quotas et a conclu un certain nombre d'accords de libre-échange avec les pays en développement. Il convient toutefois de noter que des questions telles que la nécessité de se conformer aux normes en matière de santé, de sécurité et d'environnement sont beaucoup plus difficiles à traiter que la suppression des tarifs douaniers.

### M. Chambovey, Ambassadeur

La question que vous soulevez est très importante. Malgré nos efforts, je crains que nous n'avancions pas beaucoup en ce qui concerne l'accès aux marchés à l'OMC, ce qui est un sujet qui est maintenant abordé dans le contexte des accords de libre-échange.

### M. A. Lentoimaga (Kenya)

A mon avis, l'OMC favorise les pays riches et puissants, et les pays en développement ont un marché de dupe. En Afrique et dans les pays en développement, les multinationales dominent le commerce et l'accès au marché et au transport. Que peut faire l'OMC pour que les pays en développement puissent bénéficier d'un accès au marché, y compris en Europe et en Amérique ?

### M. Ndung'u Karau, Ambassadeur

L'un des principes fondamentaux de l'OMC est le traitement spécial et différencié, et le développement est un pilier important des travaux de l'Organisation. Un changement d'état d'esprit peut s'avérer nécessaire pour faire avancer les questions de développement qui sont en suspens.

### M. Cima, Ambassadeur

J'ai beaucoup de respect pour le pouvoir économique des pays africains et je crois que l'OMC peut établir un système fondé sur des règles qui offre une prévisibilité et accepte les différences entre les pays.

### M. Vanheukelen, Ambassadeur

L'Union européenne considère qu'un pays connaîtra une croissance soutenue s'il s'intègre dans la chaîne de valeur mondiale. Un certain nombre de conditions favorables sont nécessaires à cette fin, y compris la capacité d'attirer les investissements. L'aide au commerce est importante, de même que la mise en place de l'infrastructure adéquate pour accéder à d'autres marchés.

### M. B. Gardiner (Royaume-Uni)

Toute solution à la question de la détention de stocks publics doit reposer sur le principe que les stocks publics achetés à des prix subventionnés par les pays en développement dans le but de lutter contre la faim ou la pauvreté rurale ne doivent pas être inclus dans le calcul de la mesure globale du soutien d'un pays.

Si nous voulons vraiment insister sur la lutte contre la pauvreté rurale, la famine et les situations d'urgence, nous ne pouvons pas inclure dans le document final des garanties adéquates pour éviter que de tels mécanismes ne faussent le marché international.

### M. Ndung'u Karau, Ambassadeur

Il y a un mandat clair pour trouver des solutions relatives à la détention de stocks publics d'ici la fin de 2017. Bien que des propositions aient été faites pour exclure certains stocks de la mesure globale du soutien d'un pays, certains pays s'inquiètent de la possibilité que des situations soient exploitées ouvertement. De nombreux pays semblent privilégier une solution fondée sur la valeur de la production. Les pays insistent sur la garantie que les stocks sont achetés à des fins de sécurité alimentaire et non pour l'exportation.

### M. A. MacNeil (Royaume-Uni)

Quelle valeur donne-t-on aux subventions à la pêche ? D'après mon expérience, les subventions à la pêche ont amélioré la sécurité ainsi que les conditions de la pêche et aidé des jeunes à entrer dans ce secteur.

### M. Vanheukelen, Ambassadeur

Les subventions à la pêche, telles que celles qui visent à améliorer la sécurité et à faciliter une meilleure déclaration des captures, sont clairement acceptables. Toutefois, il faut s'attaquer à celles qui encouragent la surpêche et à celles qui contribuent à la surcapacité.

### M. Cima, Ambassadeur

Je conviens qu'il faut s'attaquer aux subventions qui soutiennent la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, et encouragent la surpêche, y compris dans les eaux autour de l'Argentine.

### Mme A. Daffe (Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO))

Les budgets de nombreux Etats d'Afrique de l'Ouest dépendent des recettes douanières. Un système de recettes unique simplifierait les questions douanières.

### M. Chambovey, Ambassadeur

Un système de recettes unique qui pourrait être mis en œuvre dans une zone de coopération régionale pourrait faciliter le commerce et justifier des discussions plus approfondies entre les pays intéressés.

### M. S. Khan (Pakistan)

Près de 60 pour cent des entrepreneurs du monde entier qui connaissent le succès ne sont pas très instruits. L'OMC a-t-elle déjà pris en compte la contribution de ces personnes lors de l'élaboration des règles ? Les règles régissant les produits biologiques et non biologiques et les fibres naturelles et artificielles sont-elles les mêmes ? D'après mon expérience, ceux qui produisent des articles fabriqués par l'homme à partir du pétrole reçoivent presque les mêmes revenus que les producteurs de coton.

### M. Ndung'u Karau, Ambassadeur

Nous parlerons davantage du coton et d'autres questions au cours des prochains jours, mais je note qu'il y a des préoccupations du point de vue de la santé en ce qui concerne les produits fabriqués par l'homme.

### M. K.A. Abu Saalik (Jordanie)

Depuis le Printemps arabe, les frontières de la Jordanie avec l'Irak et la Syrie sont fermées, ce qui entraîne une baisse considérable des exportations. De plus, un tiers de notre population est composé de réfugiés de ces deux pays. Pouvons-nous nous attendre à ce que la MC11 trouve des arrangements spéciaux pour les pays touchés par un conflit ?

### M. Vanheukelen, Ambassadeur

Une dérogation concernant l'exonération de l'impôt sur les bénéfices réalisés sur certaines exportations a été accordée à la Jordanie suite à l'afflux massif de réfugiés syriens et expirera prochainement. Une décision relative à sa prorogation devra être prise par tous les Membres de l'OMC et la question sera examinée dans les mois à venir.

### M. H.P. Portman (Comité parlementaire de l'AELE)

Je m'inquiète de la position des Etats-Unis en ce qui concerne la protection de leur marché national et de leurs entreprises. Nous devons veiller à ce que l'OMC ne soit pas menacée à l'avenir et nous pourrions réfléchir à la manière de réduire la dépendance à l'égard des Etats-Unis et du dollar américain.

### M. Chambovey, Ambassadeur

Nous sommes parvenus à obtenir des résultats concrets lors des Conférences ministérielles de Bali et de Nairobi, principalement grâce au leadership des Etats-Unis, qui est une condition préalable à la conclusion d'accords multilatéraux. Au cours de l'année en cours, les Etats-Unis n'ont pas assumé le même rôle de leadership que les années précédentes. Ils sont en train de revoir leur politique commerciale, y compris leur politique à l'égard de l'OMC. La renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) est actuellement la principale priorité de la politique commerciale des Etats-Unis. J'espère qu'ils resteront attachés à l'OMC et qu'ils contribueront également à définir le futur programme de l'Organisation.

### M. Ndung'u Karau, Ambassadeur

D'après mes échanges avec les Etats-Unis, je comprends qu'ils veulent que la MC11 soit un succès. Je comprends aussi qu'ils considèrent l'OMC comme une organisation très importante et qu'il faudrait la réinventer si elle n'existait pas. Toutefois, ils estiment qu'il y a des améliorations à faire, en particulier dans le domaine du règlement des différends.

### M. Vanheukelen, Ambassadeur

Il y a peu d'intérêt à spéculer. Le Président américain et l'establishment de Washington ont formulé un certain nombre de critiques vis-à-vis de l'OMC. Cependant, les Etats-Unis continuent d'appliquer les règles de l'OMC. Bien qu'ils aient des problèmes avec l'organe de règlement des différends, ils recourent fréquemment au système et gagnent plus d'affaires qu'ils n'en perdent. Sur la base des informations dont nous disposons actuellement, il semble que l'intention des Etats-Unis n'est pas de se retirer de l'OMC.

### M. B. Daaif (Maroc)

Les pays pauvres devraient pouvoir bénéficier de subventions à la pêche.

### M. Vanheukelen, Ambassadeur

A mon avis, si un pays utilise des subventions à la pêche pour moderniser ou remettre à neuf des navires, c'est positif. Toutefois, il n'est pas acceptable que de telles subventions conduisent à la surpêche.

### M. E. Guerrero-Salom (Parlement européen)

Est-il possible de mettre en place un traitement différencié pour les pays moins développés, y compris des mesures d'incitation, afin de permettre à ces pays d'atteindre les capacités requises pour se conformer aux règles du commerce international ?

### M. Vanheukelen, Ambassadeur

La question est de savoir comment appliquer un traitement spécial et différencié. Devrait-il s'appliquer à tous les pays en développement, ou seulement aux pays qui en ont besoin ? Au sein de l'OMC, il n'y a que deux catégories de pays en développement : les pays les moins avancés et les pays qui se sont annoncés comme pays en développement, par exemple la Corée du Sud. Le moment est-il venu de différencier davantage et de déroger aux règles pour certains bénéficiaires dans certains cas ?

### M. Chambovey, Ambassadeur

C'est un problème fondamental. Une solution consiste à renoncer à la catégorisation, d'autant plus que certains pays dont le niveau de développement est comparable à celui des pays européens se définissent comme pays en développement auprès de l'OMC. Il se pourrait que nous devions tenir compte des difficultés particulières des pays en développement sur la base de critères objectifs tels que le niveau de développement, le revenu et la capacité à mettre en œuvre les accords. Les stratégies à cette fin peuvent inclure un accord d'option, tel que l'Accord sur la facilitation des échanges, en vertu duquel les pays assument des obligations en fonction de leur capacité à le faire.

### M. J. Bizet (France)

Je pense que le multilatéralisme est la meilleure option pour parvenir à un équilibre commercial mondial. Je conviens que le concept de traitement spécial et différencié, qui est réservé aux pays en développement, doit être revu.

### M. Vanheukelen, Ambassadeur

Le lien entre le développement et les autres piliers a été examiné. Nous devons voir les pays sous un angle différent et notre discussion devrait être plus objective et moins axée sur des problèmes spécifiques. De nombreux pays considèrent que les thèmes définis pour les cycles de négociations doivent être traités avant d'aborder d'autres sujets, précisément parce qu'ils ont trait au développement. C'est une question extrêmement politique qui devra être résolue tôt ou tard.

### M. P. Rübig (modérateur)

Il est très clair que nous devons œuvrer ensemble pour obtenir le meilleur résultat pour les consommateurs, dont les intérêts sont primordiaux.

### M. Chambovey, Ambassadeur

Le commerce électronique est un nouveau domaine important pour le commerce des biens et des services et doit être encadré par des règles mondiales. Nous devons nous demander si les règles actuelles de l'OMC s'appliquent aux transactions de commerce électronique. Un certain nombre de propositions ont été faites, en particulier par l'Union européenne, concernant l'élaboration de nouvelles réglementations, y compris en matière de protection des consommateurs. Je ne pense pas que nous soyons actuellement en mesure d'aborder des questions plus sensibles, comme la localisation et la circulation des données. Ce que nous nous efforçons de faire, c'est de préparer le terrain pour que les négociations sur le commerce électronique commencent en 2018.

### M. Ndung'u Karau, Ambassadeur

Peut-être devrions-nous mesurer le commerce selon ses propres règles. Je reste optimiste quant à la possibilité d'obtenir des résultats à la MC11 et je me réjouis des décisions ministérielles et des orientations politiques.

### M. Vanheukelen, Ambassadeur

L'OMC traverse une période délicate et sa position centrale dans le système commercial mondial est en jeu. De nombreux pays suivent des approches bilatérales ou plurilatérales, même si nous savons que la voie multilatérale est préférable. Si l'OMC veut conserver sa position centrale, elle doit rester pertinente tant pour les pays en développement que pour les pays développés en s'attaquant à des questions liées au développement ainsi qu'à de nouvelles questions telles que le commerce et le travail et l'environnement.

# THEME DE FOND

## LE E-COMMERCE ET L'INTERNATIONALISATION DES PME

*Document de travail présenté par **Mme Emma McClarkin**, Rapporteure, Membre du Parlement européen*

Le commerce numérique a énormément augmenté au cours de ces deux dernières décennies. On estime que les biens et les services échangés électroniquement représentent d'ores et déjà 12 pour cent du commerce international, et que cette tendance à la hausse va se poursuivre à un rythme accéléré.

L'expansion rapide d'Internet et le recours aux appareils mobiles, couplés à des modes de règlement facilités et un transport et une distribution plus rapides, ont transformé le commerce. Ces changements ont ouvert, tant pour les consommateurs que pour les entreprises de toute taille, des perspectives sans précédent en matière de commerce transfrontière.

Le fait que les marchés internationaux soient atteignables d'un clic de souris peut potentiellement permettre aux entrepreneurs et aux petites entreprises de s'autonomiser en leur donnant accès aux chaînes d'approvisionnement mondiales à des coûts moindres et en raccourcissant les distances.

Il convient de souligner le rôle important joué par un modèle commercial fonctionnant de plus en plus sur le mode entreprise-consommateur (B2C), qui représentait plus de 2 milliards de dollars E.-U. en 2016. Ce modèle passe par des plateformes en ligne autorisant une meilleure identification des consommateurs, des offres personnalisées et une communication accélérée.

Ces nouveaux modèles commerciaux peuvent apporter une contribution fondamentale à l'internationalisation des activités et la croissance économiques. Ceci vaut en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME), qui sont des acteurs importants de l'économie sur le plan de la création de valeur, mais aussi de l'inclusivité de la mondialisation. Dans les pays développés, les PME représentent environ 70 pour cent des emplois et dégagent en moyenne entre 50 et 60 pour cent de la valeur ajoutée tandis que, dans les économies émergentes, ces chiffres sont de 45 pour cent pour la part des emplois et 33 pour cent pour la part du PIB à mettre à leur compte. Dans les pays les moins avancés (PMA), ces entreprises apportent une contribution importante en matière d'intégration, d'inclusivité et de développement.

Les perspectives offertes par le commerce numérique sont à la hauteur des défis qu'il pose. Dans la sphère numérique, les entreprises peuvent se retrouver confrontées à toute sorte d'obstacles, qu'ils soient de nature structurelle, technologique, voire juridique. L'absence de cadre réglementaire global impose aussi de sérieuses contraintes aux PME commerçant sur Internet.

Comment les règles, pratiques et systèmes commerciaux conçu avant l'ère d'Internet peuvent-ils être adaptés aux nouvelles modalités commerciales et au comportement des consommateurs d'aujourd'hui ?

## I. Amélioration de la connectivité et renforcement des capacités pour le commerce électronique

Pour qu'Internet devienne une plateforme utile au commerce international, il faut en garantir l'accès. Bien que l'accès à Internet s'améliore dans le monde entier, un grand nombre de zones rurales et de pays en développement ne sont pas connectés en raison de problèmes de fiabilité de l'alimentation électrique, de coûts de transaction élevés et de l'infrastructure déficiente.

Des investissements publics et privés sont donc indispensables, tout comme une réglementation de nature à combler ces lacunes, notamment :

- des règles en matière d'interconnexion permettant d'éviter la surfacturation ;
- une réglementation permettant à la compétitivité de se développer et à de nouveaux intervenants d'accéder au marché ;
- améliorer l'accès aux appareils mobiles et au haut débit.

La connectivité exige aussi une infrastructure matérielle et des procédures opérationnelles efficaces. Pour que les entreprises puissent pénétrer les marchés étrangers et contribuer aux chaînes de valeur mondiales, il faut des routes, des ports et des aéroports modernes. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) doivent compléter la mise en place de ces structures par des systèmes interopérables et des normes garantissant une communication et des échanges plus fluides sur les plateformes numériques.

## II. Création d'un cadre réglementaire propice au commerce numérique

Le commerce électronique dépend du transfert des données au-delà des frontières. Par conséquent, toute restriction à la libre circulation des données peut interrompre le commerce international, étouffer l'innovation et brider l'accès des consommateurs à tout un éventail de produits et de services. Certaines restrictions sont légitimes, tandis que d'autres, de nature purement protectionniste, visent à assurer un avantage concurrentiel aux entreprises nationales.

Pour soutenir le développement de l'économie numérique et permettre à nos entreprises d'accéder aux marchés internationaux, il convient d'adopter une réglementation interdisant les politiques injustifiées et discriminatoires relatives à l'activité en ligne, à savoir :

- l'élimination des exigences en matière de localisation forcée des données ;
- les limites imposées au contenu Internet ;
- la divulgation obligatoire du code source et la censure des sites web étrangers.

Toutes ces contraintes renchérissent les coûts des PME désireuses de transférer des données à l'échelle mondiale, ce qui limite les perspectives offertes par le commerce sur Internet.

Diverses autres questions relatives aux droits de propriété intellectuelle (DPI) et à la protection des consommateurs et de leur vie privée exigent mûre réflexion, car les vendeurs et les consommateurs doivent pouvoir développer le degré de confiance requis pour fournir le type de données exigées par le commerce électronique. En parallèle, les droits de propriété intellectuelle des ayant-droit seront eux aussi préservés.

Ces questions concernent toutes les entreprises, mais elles posent des difficultés particulières aux PME, qui n'ont pas toutes les capacités ni les ressources requises pour déceler les infractions et prendre les mesures qui s'imposent sur le plan juridique.

## III. Promouvoir et accélérer l'implication des PME dans l'économie mondiale

Les chiffres révèlent que les PME actives dans le domaine du commerce électronique sont cinq fois plus susceptibles d'exporter que les autres. Ainsi, avancer en matière de politique numérique sans aborder les problèmes auxquels les PME sont confrontées dans ce contexte pourrait donc les marginaliser encore davantage.

Lorsqu'une entreprise vend des biens et des services en ligne, elle se heurte aux entraves traditionnellement rencontrées dans le commerce transfrontière, notamment les barrières limitant son accès au marché et des coûts de conformité élevés. La vision que les petites entreprises ont du commerce électronique évoluerait radicalement et leur accès aux marchés étrangers serait facilité si la convergence et la coopération réglementaires étaient élargies et les formalités douanières simplifiées, notamment dans le cas des produits de faible valeur. Un bon début serait de commencer par simplifier la procédure de retour des marchandises en réduisant les droits de douanes imposés sur ces produits, souvent taxés deux fois, et dont le retour exige de lourdes démarches administratives.

En outre, le manque de compétences et la complexité des procédures d'inscription en ligne, de facturation électronique, d'accès aux modes de paiement, de suivi et de service client peuvent constituer une lourde charge pour les PME et brider leur productivité et leur capacité d'innovation. L'aptitude des PME à exporter électroniquement dépend donc de l'équipement et des connaissances dont elles disposent pour accéder aux plateformes numériques, mais aussi pour s'adapter aux différents systèmes fiscaux, réglementations et structures de gouvernance d'entreprise.

Cette évolution peut être facilitée par l'instauration de mécanismes de promotion des exportations par les institutions nationales compétentes ou la collaboration avec le secteur privé, qui dispose des outils et des connaissances spécialisées requises pour contribuer au développement des compétences.

## IV. Accès aux dispositifs internationaux de paiement en ligne

Vendre et acheter en ligne exige de proposer divers modes de paiement internationaux, soit par le biais des cartes de crédit, soit en passant par des plateformes de paiement intermédiaires. Ceci peut poser des difficultés particulières aux PME, plus spécialement dans les pays en développement, où le recours embryonnaire aux cartes de crédit et la préférence des consommateurs pour le paiement à la livraison limitent les activités commerciales en ligne des entreprises.

Le recours à Internet comme vecteur du commerce international exige un certain degré de confiance basé sur des modes de paiement numériques sûres et fiables. D'autres mesures sont toutefois susceptibles d'inciter les consommateurs à se tourner vers Internet pour leurs achats internationaux, notamment :

- davantage de clarté concernant les approches réglementaires susceptibles d'apaiser les inquiétudes légitimes et les craintes en matière de sécurité ;
- la suppression des limites liées aux devises et des plafonds imposés par les gouvernements qui limitent le montant des achats transfrontières ;
- l'élimination des restrictions imposées aux entreprises étrangères servant d'intermédiaire pour les transactions en devises ;
- l'identification facilitée du consommateur final par le biais des fournisseurs d'accès à Internet.

## V. Accès au financement du commerce et aux facilités de crédit pour les commerçants en ligne

Pour nombre de PME, l'accès au financement ressemble à une course d'obstacles. Il s'agit d'un domaine dans lequel on ne conteste plus le bien-fondé d'une intervention politique visant à remédier aux défaillances. Les contraintes financières sont particulièrement fortes dans les pays à revenus faibles et moyens, où l'absence de financement limite fréquemment la création et le développement des PME.

En Afrique, par exemple, plus de 60 pour cent des PME déclarent que le manque d'accès au financement entrave leur participation au commerce électronique transfrontière. Plus de 50 pour cent des demandes d'octroi de crédit des PME sont refusées, contre 25 pour cent seulement pour les grandes sociétés.

Les établissements financiers du secteur privé et les agences publiques de crédit à l'exportation doivent améliorer les conditions offertes aux PME en matière de crédit.

Au cours de ces 10 dernières années, l'écart entre le taux d'intérêt moyen concédé aux PME et celui dont bénéficient les grandes sociétés s'est creusé. Il convient donc de redresser la barre en offrant des conditions spéciales aux PME tout au long de leur existence, y compris en les orientant vers des sources de financement diversifiées et en leur y donnant accès. Il est indispensable de traduire en actes les Principes de haut niveau du G20 et de l'OCDE sur le financement des PME.

## VI. Expansion du commerce des services

Internet a aussi joué un rôle de premier plan dans le développement du commerce des services. Il existe aujourd'hui une offre en ligne de services éducatifs, financiers, professionnels et juridiques, entre autres. La rapidité avec laquelle ces services se répandent sur les sites web et les médias sociaux, donnant accès à de nouveaux marchés et à des créneaux spécialisés, offre aux entrepreneurs l'espace et les conditions dont ils ont besoin pour proposer pratiquement n'importe quel service sur support électronique.

Le programme de travail de l'OMC prévoit l'abaissement des entraves au commerce des services, mais il avance lentement. Il est donc nécessaire d'obtenir davantage d'engagements en matière d'accès au marché des services aux échelons bilatéral et plurilatéral, sans toutefois remettre en cause les négociations multilatérales.

L'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI), l'Accord sur le commerce des services (ACS) et le Programme de travail sur le commerce électronique de l'OMC doivent rester prioritaires et servir de plateformes pour aborder les questions relatives au commerce numérique.

## VII. Approche multipartite

Le sujet de la technologie numérique est vaste, mais le diviser entre différentes instances internationales chargées de ses divers aspects pourrait comporter un risque de fragmentation de la stratégie politique relative au commerce numérique. Telle est la raison pour laquelle l'adoption d'une démarche globale, associée à l'instauration d'une coopération aux échelons multilatéral et régional peut contribuer à faire avancer la réglementation relative à l'environnement numérique.

La politique relative au commerce numérique, présente ou future, pourrait aussi être favorablement influencée par l'engagement complémentaire du secteur privé, voire des ONG, concernant les dimensions transversales du commerce électronique, dans la perspective d'aider les PME à saisir les occasions offertes par Internet. Des initiatives positives ont déjà été prises à l'échelon international, mais il serait possible d'accomplir davantage en mettant en œuvre des programmes de renforcement des capacités destinés à des groupes et des zones géographiques précis.

Le règlement des différends en matière de commerce électronique est un autre secteur dans lequel les partenariats, tout particulièrement avec le secteur privé, pourraient se révéler précieux. Il conviendrait d'inciter les entreprises à mettre sur pied des mécanismes volontaires, opérationnels et bien pensés pour prendre en charge les plaintes et régler les différends transfrontières. Dans ce domaine, la coopération entre le secteur public et le secteur privé pourrait faciliter l'intégration des PME dans le commerce électronique, tout en offrant aux acheteurs la sécurité dont ils ont besoin dans l'environnement numérique.

## VIII. Le commerce électronique en faveur du commerce inclusif

Parler de commerce inclusif signifie veiller à ce que tous les pays du monde puissent tirer avantage de l'expansion du commerce permise par la mondialisation aux échelons bilatéral, plurilatéral et multilatéral. L'intégration des marchés offre de meilleures perspectives de croissance et crée un nombre supérieur d'emplois, susceptibles de mettre un terme à la misère.

Sous réserve que les politiques requises soient en place, le commerce électronique offre un environnement ouvert et un accès plus large à l'économie. Les PME, souvent fortement enracinées à l'échelon local et constituant une source importante de connaissances, perspectives commerciales, emplois et revenus dans leur communauté locale, ont un rôle de premier plan à jouer dans ce domaine. Elles favorisent ainsi l'inclusivité et la répartition plus équitable des fruits de la mondialisation.

Les plateformes numériques offrent aux personnes exclues du marché du travail une façon nouvelle, sans précédent dans l'histoire, d'accéder aux marchés mondiaux. Explorer ce potentiel revient à encourager les entrepreneurs et les PME pris individuellement à commercer à l'échelon mondial.

Le commerce numérique recèle également le potentiel de favoriser l'autonomisation des femmes et de constituer un outil puissant en faveur de l'égalité des sexes. Il peut mettre les femmes dirigeantes d'entreprises sur un pied d'égalité avec les hommes en leur offrant une plateforme de commercialisation de leurs produits et de leurs services avec des perspectives comparables. Cette évolution permettra aux femmes de concilier leur vie professionnelle et familiale et les aidera à travailler et créer des entreprises dans des cultures où elles ne prennent pas une part active à la vie de la société et n'ont pas accès aux réseaux et ressources professionnels exclusivement réservés aux hommes.

### En conclusion

La révolution numérique envahit tous les aspects de notre existence, depuis la façon dont nous achetons et consommons notre nourriture au rapport que nous entretenons avec notre médecin ou les infirmières qui nous soignent. Les nombreux défis que nous devons relever sont contrebalancés par l'énorme potentiel de l'économie numérique. Cependant, pour qu'il se concrétise, nous devons soutenir l'offre transfrontière de services numériques ou basés sur le numérique compte tenu du dynamisme de ces activités sur le commerce transfrontière et la croissance économique.

Nous devons améliorer la connectivité et mettre en commun nos bonnes pratiques en matière de déploiement de l'accès haut débit et de la technologie mobile. Nous devons également encourager les investissements publics et privés dans la technologie et abaisser les barrières au commerce en ligne.

Ce faisant, nous ne devons pas sous-estimer l'importance de nos petites entreprises et avoir conscience de la contribution qu'elles apportent réellement sur le plan économique et en faveur du changement social. Les marchés en ligne permettront aux PME qui proposent des produits attirant une clientèle spécialisée de trouver leur public. Les placer en condition de se développer et de pénétrer les marchés étrangers par le biais du commerce électronique constitue une solution gagnante et une aide au développement.

## *Document de travail présenté par **M. Joseph Hyacinthe Owona Kono**, Rapporteur, Membre de parlement (Cameroun)*

Le commerce électronique est une opportunité pour le développement économique et il doit être au cœur de la stratégie des PME comme moteur de leur croissance et de la création des emplois. Voilà des préoccupations qui concernent les activités de l'OMC depuis près de deux décennies déjà. Pour l'année en cours, il suffit seulement de rappeler quelques moments et dates qui matérialisent cet agenda :

- Les 1er et 2 mars 2017, les Membres de l'OMC, à travers le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle (ADPIC), ont discuté des aspects du commerce électronique liés à la propriété intellectuelle, à l'accès aux médicaments et du rôle que la propriété intellectuelle peut jouer pour aider les petites entreprises à participer au commerce.

- Le 14 mars 2017, le Comité du commerce et du développement a discuté du rôle que pouvait jouer le commerce électronique pour favoriser le développement.

- Intervenant à la première réunion ministérielle des "Amis du commerce électronique pour le développement" (Argentine, Chili, Colombie, Costa Rica, Kenya, Mexique, Nigéria, Pakistan, Sri Lanka et Uruguay) le 25 avril 2017, le Directeur général, Roberto Azevêdo, a relevé que de nombreux Membres souhaitaient déterminer la voie à suivre pour les discussions sur le commerce électronique, afin de faire en sorte que celui-ci contribue à la croissance et au développement au cours des années à venir. "Le niveau d'engagement étant élevé", disait-il, les Membres devront transformer leur engagement en "véritables propositions" s'ils veulent progresser.

- Ce même 25 avril 2017, le Directeur général a accueilli Jack Ma, Directeur général d'Alibaba et Conseiller spécial de la CNUCED pour l'entrepreneuriat des jeunes et les petites entreprises, pour examiner comment le commerce électronique peut aider les petites et moyennes entreprises (PME) à faire croître leurs activités et stimuler ainsi le développement et la création d'emplois dans le monde.

Ces activités de l'OMC illustrent bien les préoccupations qui fondent de nos jours la régulation du commerce international. Quel doit être le rôle des parlements dans le développement du commerce électronique ? Comment et pourquoi l'OMC devrait-elle appuyer les parlements dans la mise en œuvre des règles d'accompagnement du commerce électronique et plus particulièrement dans le cas des PME ? Comment ces mesures peuvent-elles servir le développement économique ? Cette perspective met en évidence le fait que non seulement le commerce électronique est une réalité à laquelle il faut accorder une attention particulière mais aussi et surtout que son développement interpelle une pluralité d'acteurs parmi lesquels les parlements.

La mise en place d'un cadre de coopération entre les divers Etats devrait servir de référentiel. Les parlements, en leur qualité de législateurs, doivent aider les pouvoirs publics à mettre en place des instruments favorables au développement du commerce électronique.

Les parlements devraient jouer un rôle dans l'optique de rendre le commerce électronique profitable aux PME en agissant sur trois axes :

- L'adoption de législations en faveur de la sécurité des transactions électroniques liées au commerce. A cet effet, il convient de noter que l'on devrait assurer la fiabilité du partenariat (comment être sûr que l'on traite avec le vrai et le bon partenaire ?), la fiabilité du produit (comment être sûr que le produit corresponde à l'assurance qualité que l'on recherche ?), la fiabilité des transactions financières (comment ne pas perdre son argent dans des négociations douteuses ?).

- La mise en place de politiques relatives à l'accès à internet dans les pays en développement. L'élaboration des NTIC est elle-même facteur de création d'emplois pour les start-ups et l'accès à internet permet de mettre en place des partenariats. Le développement du porte-monnaie électronique est devenu l'un des cadres financiers le plus demandés de nos jours dans ces pays.

- La capacité à légiférer pour permettre aux PME de disposer d'un cadre incitatif pour la création de richesse. A cet égard, le commerce peut contribuer au processus d'externalisation et permettre aux PME de produire des services directement accessibles dans d'autres pays. Les parlements doivent encourager les Etats à investir dans la formation et notamment le génie informatique et les métiers connexes liés aux NTIC.

Dans cette perspective, la mission de l'OMC devrait être une mission incitative, à savoir, encourager les parlements à aller dans cette direction. Cela passe par des séminaires de formation et de sensibilisation à l'intention des parlementaires pour leur faire comprendre le bien-fondé de cette démarche, surtout pour les pays en développement.

La combinaison entre OMC, commerce électronique et développement économique doit permettre une meilleure intégration des pays les plus pauvres dans le système international global. La cadre intégrateur des ACP est un espace privilégié de discussion des stratégies auquel l'OMC doit accorder une grande attention dans la mesure où il regroupe des pays culturellement divers et dont les trajectoires économiques et l'accessibilité aux NTIC peuvent nourrir les expériences des membres respectifs.

Les drames de l'immigration et les récentes images de la vente d'êtres humains en Libye doivent plus que jamais interpeller les parlements et tous les acteurs impliqués dans la création de richesse et, à cet égard, les règles du commerce international doivent servir de socle pour un monde plus juste. Le développement économique doit permettre d'éviter à l'avenir ce genre de tragédie et les NTIC doivent pleinement y participer.

## *Remarques liminaires de **Mme I. Rodríguez-Piñero Fernández**, Modératrice (Membre du Parlement européen)*

Je pense qu'il est essentiel de plaider en faveur d'une gouvernance mondiale du commerce. Le monde est plus interconnecté que jamais auparavant. Le développement technologique, la numérisation et l'accès à Internet transforment nos économies, notre commerce et notre société. Quelque 60 pour cent de la population mondiale utilisent Internet et l'internationalisation de l'économie est un facteur important pour promouvoir la croissance, l'emploi et le commerce.

Les PME peuvent devenir des micro-multinationales et les femmes peuvent devenir des femmes d'affaires prospères de renommée internationale. Cependant, là où il y a des opportunités, il y a aussi des défis, tels que le manque de sensibilisation aux technologies, la monopolisation d'Internet par de grandes entreprises et les obstacles au commerce numérique. En tant que parlementaires, il est de notre responsabilité de transformer ces défis en opportunités en veillant à ce que nos gouvernements mettent en œuvre les politiques nécessaires. A cette fin, ils doivent investir davantage dans le capital humain, mettre en place l'infrastructure de communication nécessaire pour garantir l'accès à Internet et fournir des services appropriés, et élaborer un cadre réglementaire adéquat.

Le commerce électronique a fait l'objet de longues discussions au sein de l'Union européenne et nous avons recensé un certain nombre de principes essentiels à prendre en compte au cours des négociations commerciales. Premièrement, garantir l'accès au marché international des biens et services numériques, en créant les conditions d'une concurrence loyale dans le commerce électronique et en facilitant le commerce électronique transfrontalier. Deuxièmement, veiller à ce que les règles régissant le commerce électronique profitent au consommateur. Troisièmement, promouvoir le respect des droits fondamentaux dans le domaine du commerce électronique, notamment la neutralité du réseau, la protection des données et la cybersécurité. Nous devons également tenir compte des droits du travail de ceux qui utilisent Internet et de la nécessité de règles multilatérales permettant de relever les défis liés à la réglementation.

Nous devons promouvoir la création d'un groupe de travail de l'OMC qui serait chargé de traiter ces questions et de veiller à ce que la numérisation ne laisse personne de côté. Je pense qu'il faut au minimum parvenir à un accord sur des mesures concernant la transparence, la protection des consommateurs, le paiement électronique, le traitement non discriminatoire dans le cadre des services en ligne, l'accès au marché, l'assistance technique et la formation pour les pays moins avancés.

## *Remarques liminaires de **Mme E. McClarkin**, Rapporteure (Membre du Parlement européen)*

Le commerce électronique, qui représente aujourd'hui 12 pour cent du commerce international de biens et de services, a connu une croissance exponentielle au cours des 20 dernières années et offre d'énormes possibilités à mesure que l'utilisation d'Internet continue de croître. Il permet aux PME de faire partie des chaînes d'approvisionnement mondiales et nous, en tant que décideurs politiques, devons aider ces entreprises à croître et à prospérer en mettant en place les cadres nécessaires pour faciliter le commerce transfrontalier. Cependant, le système commercial fondé sur des règles, qui a été créé au XX$^{ème}$ siècle, n'est plus adapté aux nouvelles réalités et nous avons l'occasion de planifier l'avenir de la mondialisation et de la croissance rapide de la numérisation du commerce.

Bien que la numérisation offre d'énormes possibilités, elle présente aussi des défis organisationnels, technologiques et juridiques que nous devons surmonter. Nous devons : promouvoir l'investissement public et privé afin d'accroître la connectivité et le renforcement des capacités pour le commerce électronique ; créer un cadre politique qui facilite le commerce électronique et la circulation transfrontalière des données ; promouvoir et accélérer la participation des PME à l'économie mondiale, notamment en cherchant à réduire les obstacles à l'accès au marché et les coûts de conformité élevés ; faciliter l'accès à des outils de paiement en ligne internationaux sûrs et fiables comme moyen d'instaurer la confiance dans Internet pour le commerce international.

Le commerce des services est un autre domaine nécessitant une attention particulière et l'expansion de l'Accord sur les technologies de l'information, de l'Accord sur le commerce des services et du programme de travail de l'OMC sur le commerce électronique doit rester au cœur de nos efforts.

Une approche multipartite devrait être adoptée pour faire progresser la réglementation sur les questions relatives au programme numérique. Si les bonnes politiques sont en place, le commerce électronique favorisera un environnement ouvert et inclusif et un accès plus large à l'économie. Il permettra également d'autonomiser les femmes, de créer des emplois et de sortir les gens de la pauvreté.

## QUESTIONS-REPONSES

### M. S. Dasgupta (Inde)

L'accès à Internet est inégal dans le monde et parfois même à l'intérieur d'un pays donné, alors je pense que le concept d'inclusion dans le contexte du commerce électronique peut être quelque peu prématuré. C'est un objectif auquel nous devrions aspirer. Les efforts visant à surmonter les préoccupations d'ordre réglementaire doivent être précédés par la mise en place de certains cadres réglementaires nationaux, ce qui prendra du temps. Devrions-nous nous efforcer à établir un groupe de travail ou devrions-nous tenir des consultations plus approfondies en vue d'échanger les meilleures pratiques avant d'entamer les négociations ? Quoi qu'il en soit, nous devons veiller à ce que des technologies pionnières du XXI$^{ème}$ siècle ne perturbent pas la politique au niveau national.

### M. A.D. Manpaka Mankamba (Belgique)

Les entrepreneurs immigrants sont également vitaux pour le commerce international inclusif et la croissance économique. Comment encourager le commerce international des PME dirigées par des immigrés ?

### Mme Q. Fangli (Chine)

Le commerce électronique, qui s'est développé rapidement ces dernières années, offre des possibilités commerciales sans précédent pour les PME, favorise l'emploi des femmes et l'éradication de la pauvreté. Comment pouvons-nous encourager le développement du commerce transfrontalier pour les PME en utilisant des règles multilatérales en matière de commerce électronique ?

### M. J. Limo (Kenya)

La confiance est essentielle pour promouvoir le commerce électronique. En guise de mesure de confiance, la Chambre de commerce de chaque pays pourrait envisager d'établir un système d'enregistrement pour les entreprises de commerce électronique qui sont considérées comme étant à faible risque et qui suivent de bonnes pratiques commerciales. Les informations à ce sujet pourraient être partagées au niveau international.

### Mme S.F. Hosseini (République islamique d'Iran)

Il est important de veiller à ce que les PME contribuent au commerce transfrontalier. Les capacités techniques des PME pourraient être améliorées grâce à la législation et à des efforts publics et privés visant à améliorer les infrastructures. Des interventions politiques ayant pour but de faciliter l'accès des PME au crédit seraient utiles, et la création de groupements d'entreprises contribuerait à réduire les coûts fixes. Que peut faire l'OMC pour faciliter le commerce transfrontalier pour les PME ?

### Mme E. McClarkin, Rapporteure

Il devient évident que le commerce électronique est un outil puissant qui permet de garantir un commerce inclusif et nous devons mettre l'accent sur la connectivité pour tous afin d'éviter de créer une fracture numérique au sein de nos sociétés. La propriété intellectuelle des PME doit être protégée et respectée en ligne. Bien que le cadre national soit important, les réglementations des pays ne devraient pas être différentes au point d'entraver le commerce en ligne et nous avons besoin d'une solution multilatérale pour résoudre cette question. Le commerce électronique est particulièrement bénéfique pour les femmes, car il leur offre la souplesse et la possibilité de se réengager dans le monde des affaires. Je conviens que nous devons faciliter l'accès des PME au crédit et au financement, et renforcer la confiance dans le marché numérique en sécurisant celui-ci. La coordination et l'échange des meilleures pratiques sont également nécessaires. Les pays qui progressent rapidement dans le domaine du commerce électronique doivent partager leurs connaissances avec les pays en développement pour veiller à ce que tous puissent profiter des opportunités du marché numérique.

### Mme I. Rodríguez-Piñero Fernández, modératrice

Si l'OMC veut faciliter le commerce transfrontalier, nous devons recenser les obstacles à cette forme de commerce. Il est important d'établir un groupe de travail qui partagerait des expériences en vue d'élaborer des règlements et de promouvoir l'inclusion. Je conviens que les politiques publiques sont essentielles pour promouvoir un commerce électronique sûr et que les pays doivent coopérer afin de trouver des solutions aux défis à relever.

### M. B. Gardiner (Royaume-Uni)

Les grandes entreprises électroniques cherchent à interdire les exigences en matière de localisation des données qui permettraient aux pays en développement de développer leurs propres industries numériques. Le document final pourrait donc inviter les Membres de l'OMC à réaffirmer qu'ils s'engagent à accélérer le programme de travail de 1998 sur le commerce électronique afin de garantir un bénéfice

maximum pour les industries numériques dans tous les pays, créant ainsi une véritable concurrence sur le marché, plutôt qu'une domination du marché.

### M. J.E. Okounde (Bénin)

Devrions-nous envisager de fixer un calendrier pour l'élaboration d'exigences minimales en matière de connectivité en vue de surmonter les inégalités d'accès qui existent entre les pays du Nord et du Sud ?

### Mme M. McGuinness (Parlement européen)

La connectivité est essentielle. Même dans l'Union européenne, seuls 40 pour cent environ des ménages ruraux ont un accès nouvelle génération.

Les déchets créés par le commerce sur Internet ne sont pas traités parce qu'ils ne relèvent pas des systèmes et contrôles nationaux de gestion des déchets. Considérez-vous cela comme une source de préoccupation, d'autant plus que le volume de ces déchets est susceptible d'augmenter à l'avenir ?

### M. D.D. Gamede (Afrique du Sud)

Quelles mesures peuvent être prises pour faire en sorte que les pays développés, les pays en développement et les pays les moins avancés parviennent à l'équité dans le commerce électronique ?

### M. B. Shinali (Kenya)

Le commerce électronique présente un certain nombre de faiblesses, notamment la possibilité de pertes de recettes énormes en l'absence d'un cadre de financement public solide dans les pays les moins avancés et l'accès très limité à Internet pour les PME rurales dans de nombreux pays les moins avancés. Les accords et décisions de l'OMC devraient faire l'objet d'un suivi pour veiller à ce que la législation soit promulguée et que des crédits budgétaires soient prévus pour son application.

### Mme E. McClarkin, Rapporteure

Je ne pense pas que la localisation des données soit la solution. Bon nombre des grandes entreprises, qui, selon certains, dominent, aident en fait nos PME. Nous ne devrions pas créer un monde numérique à deux vitesses et à deux niveaux. L'équilibre dont nous avons besoin sera atteint en ouvrant nos marchés, et non en les fermant. Nous ne voulons pas d'un fossé Nord-Sud et nous devons mettre l'accent sur la connectivité, y compris pour les zones rurales, et établir des partenariats public-privé afin de déployer les technologies requises. Les déchets sont un problème général dans le commerce et nous devons trouver des solutions pour les déchets générés par le commerce électronique, qui sont susceptibles d'augmenter à mesure que les consommateurs achètent davantage en ligne. Nous devons trouver des moyens de permettre à tous les pays de collaborer et d'améliorer les choses pour la prochaine génération.

### Mme I. Rodríguez-Piñero Fernández, modératrice

La fracture numérique existe pour deux raisons : premièrement, à cause d'un manque de connectivité et d'accès ; et deuxièmement, parce que les grandes entreprises établissent des obstacles à l'accès. Une stratégie de coordination de la coopération technique devrait être élaborée pour aider les pays à mettre en place l'infrastructure dont ils ont besoin. En outre, si des investissements doivent venir du secteur privé, la sécurité juridique est nécessaire et nous devons créer les conditions permettant à tous les pays d'aller de l'avant.

### Mme A.M. Nazario (Argentine)

J'appuie la création d'un groupe de travail qui aidera à traiter les problèmes et les différences à l'intérieur des pays et entre eux en ce qui concerne l'accès à Internet et le commerce électronique.

### M. S. Hasan (Indonésie)

Comment pouvons-nous encourager les PME à tirer parti des énormes possibilités qu'offre le commerce électronique, compte tenu notamment des défis auxquels ces entreprises sont confrontées en termes d'accès au financement ? Les PME peuvent-elles bénéficier d'une aide sous la forme de techniques et de formation en matière de finance ? L'OMC devrait également encourager les gouvernements à soutenir les PME.

### Mme B.J. Kenewendo (Botswana)

Nous devons reconnaître la situation des pays africains et des pays les moins avancés et les répercussions de la connectivité limitée sur les entrepreneurs et l'industrie. Nous devons également examiner la manière dont les négociations sur le commerce électronique affecteront les douanes et les recettes. La question va au-delà du commerce et aura des implications pour la prestation des biens publics. Je suggérerais de mener des études individuelles avant de négocier afin de comprendre la position, les forces et les faiblesses de chaque pays. Nous devons veiller à ce qu'aucun pays ne se trouve dans une situation pire qu'avant.

### Mme E. McClarkin, Rapporteure

Nous devons être à l'écoute de l'industrie, des entreprises et des consommateurs afin de trouver les solutions dont nous avons besoin. Si les PME veulent faire progresser le commerce électronique, nous devons réduire les obstacles et les coûts de mise en conformité, accroître l'accès au financement par le biais de sources de financement diversifiées et aider à recenser de nouveaux marchés. Nous devons faire des PME et de leur internationalisation une priorité. Nous devons saluer l'innovation et les technologies, et faire les choses différemment, même si cela sera difficile.

### M. J.C. LLoret Valdivieso (Equateur)

Comment inclure les PME dans le commerce électronique lorsqu'elles n'ont pas accès à l'infrastructure dont elles ont besoin ? Qui doit investir pour permettre à ces entreprises de surmonter les obstacles auxquels elles sont confrontées ? Aussi, comment rendre Internet plus démocratique et faire en sorte que certaines grandes entreprises respectent les règles internationales et ne continuent pas à dominer ?

### M. M.G. Wechsler (Argentine)

Les technologies évoluent à une telle vitesse que nous ne serons tout simplement pas en mesure de suivre les nouveaux changements, y compris l'augmentation du nombre d'équipements automatisés. Nous devons toutefois veiller à ce que l'infrastructure soit en place pour continuer à percevoir les impôts.

### M. A.B.T. Islam (Bangladesh)

Comment faire en sorte que la créativité continue de s'épanouir dans tous les contextes pour favoriser une société inclusive ?

### M. H. Scholz (Parlement européen)

Si nous, en tant que législateurs, n'agissons pas pour mettre en place des règles concernant le commerce numérique et électronique, les grandes entreprises chercheront à utiliser leurs propres règles. Nous devons être conscients de la fracture numérique entre les pays développés et les pays en développement et examiner quel est le forum le plus approprié pour établir les règles. Il s'agit d'une question importante qui devrait être abordée lors d'une prochaine conférence parlementaire.

### M. M.M.A. Abu Ruman (Jordanie)

Je vous demande, à vous parlementaires et messagers de la paix, d'observer une minute de silence suite à la décision de l'administration américaine de reconnaître Jérusalem comme capitale du régime d'occupation israélien.

**Tous les participants observent une minute de silence.**

### Mme K. Riklin (Comité parlementaire de l'AELE)

L'OMC devrait prendre des mesures contre l'action visant à empêcher le blocage géographique sur Internet.

### M. J.L. Lavalle Maury (Mexique)

Bien que la réglementation soit une question nationale, le groupe de travail devrait établir un niveau de référence acceptable pour les politiques publiques afin de créer de la certitude pour les utilisateurs.

### M. S.M. Khan (Pakistan)

Tandis que la législation relève de la compétence de chaque pays, l'objectif devrait être de faciliter le commerce transfrontalier pour les PME.

### Mme E. McClarkin, Rapporteure

Même si nous ne pourrons jamais suivre le rythme des technologies, nous devons améliorer notre compréhension de celles-ci et de leur fonctionnement. Nous pouvons toutefois aider à

orienter nos PME vers les experts et ceux qui peuvent aider à faciliter le commerce. Nous devons rendre notre action "à l'épreuve de l'avenir" et rester flexibles pour favoriser l'innovation. Nos décisions doivent être pleinement éclairées pour éviter d'exacerber la fracture numérique ou de limiter l'innovation future. Nous nous dirigeons vers une société sans argent liquide qui, si les choses sont bien faites, générera plus de recettes pour nos pays. Nous devons trouver différents modèles d'affaires qui considèrent le blocage géographique comme un problème.

### Mme I. Rodríguez-Piñero Fernández, modératrice

Le débat a mis en évidence la nécessité de débattre de la question à tous les niveaux. Nous devons demander à nos gouvernements de prendre les mesures nécessaires pour que l'économie numérique devienne une opportunité pour tous.

La Conférence ministérielle devrait créer un groupe de travail pour réfléchir à la réalité diverse et complexe, et à la manière dont elle peut être réglementée. Si nous ne pouvons pas établir de règles, nous ne serons pas en mesure d'exercer une surveillance. Une taxe sur les transactions financières constituerait une énorme source de revenus qui pourrait être utilisée pour financer l'infrastructure d'accès à Internet. Des réglementations visant à garantir que les grandes multinationales paient des impôts proportionnels à l'argent gagné dans un pays donné doivent également être mises en place.

# THEME DE FOND

## LE ROLE DU MULTILATERALISME EN PERIODE DE MONTEE DU PROTECTIONNISME

*Document de travail présenté par **M. Paul Rübig**, Rapporteur, Membre du Parlement européen*

L'élection de dirigeants protectionnistes, le Brexit et la montée du populisme ont suscité une prolifération d'analyses sur la crise du multilatéralisme et de l'ordre libéral.

Des messages simplistes, voire des théories mercantilistes surannées, décrivant le commerce en noir et blanc, avec des gagnants et des perdants selon des bilans comptables, ont fini par dominer le débat, ignorant la réalité plus complexe des chaînes de valeur mondiales et tous les bénéfices apportés par système multilatéral.

Le multilatéralisme est au cœur de la gouvernance du commerce mondial depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le système commercial multilatéral, d'abord dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), puis dans celui de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a réussi à intégrer les économies de nombreux de pays, tempérant les velléités unilatéralistes en matière de commerce international.

Sous le GATT, le nombre de pays participants est passé de 23 lors du premier cycle en 1947 à 123 lors du cycle de l'Uruguay. Ils sont aujourd'hui 164 à l'OMC, dont la majorité des marchés émergeants, soit 98 pour cent du commerce mondial.

Dans l'ensemble, l'OMC rend la gouvernance du commerce mondial prévisible, transparente, applicable et uniforme. Elle est aussi un système juste, en ce sens que les voix de tous les Etats membres, fussent-ils petits et en développement, ont le même poids, étant donné que les décisions de l'OMC se prennent par consensus.

Mais, malgré les nombreux succès des institutions internationales, nous assistons bel et bien à la montée d'une fronde contre le commerce. Des mouvements populistes se sont développés en brandissant des idées comme la récupération des pouvoirs nationaux, et en s'appuyant sur l'hostilité aux limitations à la souveraineté et à des institutions puissantes, telles que l'UE, l'OMC, l'OTAN et d'autres. En même temps, certains Etats membres n'hésitent pas à déclarer sans ambages qu'ils préfèrent le bilatéralisme au multilatéralisme en matière commerciale ; à remettre en cause plusieurs accords multilatéraux existants concernant le climat, le développement, l'humanitaire, le commerce et la sécurité, proposant enfin de réduire les financements de plusieurs institutions internationales.

### 1. La crise du multilatéralisme

Pourtant, les débats sur la 'crise du multilatéralisme' ne datent pas d'aujourd'hui. De nombreuses voix s'étaient élevées pour critiquer le fonctionnement d'institutions multilatérales, notamment depuis le début du 21ème siècle avec les bouleversements rapides qui se sont, alors, produits – surtout dans l'équilibre mondial des forces économiques, en géopolitique et en matière de technologie. Déjà, vers la fin des années 1990, les esprits devenaient plus sceptiques quant au multilatéralisme, essentiellement en raison de la crise qui frappait le système de sécurité collective, dont la cause principale était l'incapacité des Nations Unies, 'pièce maîtresse supposée du multilatéralisme', à garantir un système mondial de sécurité collective, à résoudre de nombreux conflits et parer les menaces qu'ils engendrent.

Parallèlement, les institutions multilatérales apparaissent comme 'coupées des populations des pays mêmes qui les ont créées'. Ce phénomène est aggravé dans les groupes qui seraient négativement affectés par la mondialisation, comme les travailleurs des secteurs manufacturiers traditionnels des pays développés. Les partis populistes qui prônent des idées nationalistes et xénophobes s'attirent souvent les sympathies de ces groupes marginalisés.

## 2. Assistons-nous à une montée du protectionnisme ?

Les politiques protectionnistes ne se limitent pas à certains pays en particulier. En fait, même si l'OMC a été l'un des grands acteurs ayant empêché les Membres de recourir à des mesures protectionnistes pendant la crise financière de 2008, on a vu, depuis, une recrudescence des mesures restrictives. Etant donné que le G-20 a mis en place un mécanisme de surveillance spécial, nous avons un tableau précis de ces pays. On sait, par exemple, que la part des importations du G-20 affectée par ces mesures de restriction au commerce, décidées depuis la crise financière mondiale, continue d'augmenter progressivement, atteignant 6,5 pour cent en novembre 2016.

Dans son rapport 2016 sur les mesures commerciales du G-20, l'OMC remarque qu'entre la mi-octobre 2015 et mai 2016, les économies du G-20 ont pris de nouvelles mesures protectionnistes, au rythme le plus rapide depuis la crise financière de 2008.

La situation ne s'est que légèrement améliorée depuis. Pendant la période d'examen suivante, qui va du 16 octobre 2016 au 15 mai 2017, 42 nouvelles mesures restrictives, dont des tarifs douaniers nouveaux ou relevés, des réglementations douanières et des règles d'origine restrictives, ont été constatées pour les économies du G-20, soit six mesures par mois en moyenne.

Tout cela n'est pas anodin.

Le rôle du commerce dans l'économie mondiale est à la croisée des chemins. Le renforcement de l'intégration commerciale a contribué à la croissance économique dans les pays avancés et ceux en développement vers la fin du 20ème siècle. Mais, depuis le début des années 2000, un ralentissement des réformes commerciales, la remontée du protectionnisme après la crise et le risque de nouveaux revers pèsent sur le commerce, la productivité et la croissance des revenus. Pourtant, il n'y a là aucune fatalité. Avec de bonnes politiques, les pays peuvent profiter des perspectives élargies inhérentes au commerce *et* tirer les laissés pour compte vers le haut. Ces politiques facilitent les ajustements commerciaux tout en renforçant la flexibilité et les performances économiques globales.

Le fort ralentissement du commerce mondial observé ces dernières années est à la fois un symptôme et une cause de l'anémie de la croissance. De 1960 à la veille de la crise financière mondiale de 2007, le commerce mondial des biens et services a progressé au rythme moyen réel d'environ 6 pour cent par an, soit près de deux fois plus que la croissance du PIB réel pour la même période. Tel n'est plus le cas, loin de là. Alors que les taux d'investissement et de croissance économique pesaient sur le commerce, la croissance récente du commerce se traîne à un ou deux points de pourcentage par an de moins que ce que l'on pouvait prévoir sur la base de la relation historique entre le commerce et ces facteurs macro-économiques, selon le FMI.

## 3. L'OMC et le multilatéralisme tiennent leurs promesses

Quoiqu'il en soit, nous avons plus que jamais besoin de l'OMC et le protectionnisme n'est pas la réponse aux problèmes actuels. L'OMC offre un système unique de gouvernance, sans équivalent dans les autres dispositifs internationaux. Aucun accord régional ou bilatéral ne saurait le remplacer. Elle est la fondation sur laquelle tous les accords régionaux et bilatéraux peuvent s'appuyer. Sans l'OMC, l'économie mondiale serait ne serait qu'une mosaïque, comme elle l'était avant la Seconde Guerre mondiale. D'ailleurs cet éparpillement aurait renforcé, selon certains historiens, l'éventualité de la déflagration. Dans notre monde actuel, les relations commerciales pourraient accoucher d'un régionalisme malsain. En outre, sans l'OMC, il n'y aurait pas de recours adéquat pour répondre aux revendications nationales de protection, notamment dans l'agriculture, domaine dans lequel sécurité alimentaire et politiques des intérêts pèsent de tout leur poids.

On a pu voir aussi, récemment, que l'OMC tient ses promesses, par exemple avec l'Accord de facilitation des échanges, conclu à Bali ou l'extension de l'Accord sur les technologies de l'information, conclu à Nairobi. Ces accords sont loin d'être des vétilles. L'Accord de facilitation des échanges, à lui seul, permettrait d'éliminer l'équivalent de plus de 14 pour cent des tarifs douaniers moyens sur les échanges mondiaux, soit près du

double des tarifs douaniers moyens actuellement prélevés sur le commerce mondial. Quant à l'Accord sur les technologies de l'information, il apporte un environnement libre de tout tarif pour plus de 1300 milliards de dollars E.-U. d'échanges mondiaux. Il ne faut pas, pour autant, s'endormir sur ses lauriers. Il nous faut des résultats concrets, notamment en matière de réglementations intérieures concernant les services, l'e-commerce, la facilitation des investissements, les subventions horizontales et la transparence, sans oublier les bonnes pratiques réglementaires au bénéfice des PME.

A terme, nous savons que l'ouverture commerciale, associée à l'expansion du système commercial multilatéral, a permis une augmentation de la productivité, plus de concurrence, une baisse des prix et une meilleure qualité de la vie. Des mutations attribuables au commerce dans l'allocation des ressources de tous les secteurs et entreprises, ainsi que l'adoption de nouvelles technologies, ont apporté des gains de productivité. Côté consommation, et cela on l'oublie trop souvent, le commerce ouvert a permis des choix plus étendus et une baisse des prix de nombreux biens et services, au bénéfice notamment des foyers aux revenus modestes qui consomment une part nettement plus élevée des biens et services commercialisables. On estime que le commerce a réduit de deux tiers le prix du panier de consommation du foyer typique à faible revenus dans les pays à économie avancée.

Telles sont quelques-unes des raisons pour lesquelles nous devons défendre le système commercial fondé sur des règles !

### 4. Nous ne pouvons continuer comme si de rien n'était

Même si le protectionnisme ou les critiques du multilatéralisme ne sont pas nouveaux, et certainement pas limités à certains Etats membres seulement, nous sommes bel et bien en présence d'une situation inédite, puisque l'un des plus grands partisans de l'OMC, un pionnier, a complètement changé de discours et d'attitude. Le Président Trump a clairement dit que si les décisions de l'OMC s'opposent aux Etats-Unis, il envisagerait de ne plus les respecter. Nous voyons également que le système de règlement des litiges, l'Organe d'appel, est actuellement pris en otage et qu'on ne se presse pas pour faire des avancées notables.

Je pense que les ajustements nécessaires à la nouvelle réalité n'ont pas encore été effectués. Nous devons tous redoubler d'efforts pour que l'OMC fonctionne, que nos pays soient avancés, émergeants, ou moins développés.

L'OMC n'a pas ménagé ses efforts en faveur d'un ordre économique mondial inclusif et d'un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles et non-discriminatoire. Elle défend avec opiniâtreté la croissance économique mondiale et le développement durable, la création d'emplois et la qualité de la vie. Elle est un élément fondamental pour la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Autant de combats dignes d'être menés. Aussi devons-nous redoubler d'efforts et faire de notre mieux pour que la Conférence parlementaire et la Conférence ministérielle soient couronnées de succès. Nos citoyens en ont besoin.

## *Document de travail présenté par **Mme Bogolo Kenewendo**, Rapporteure, (Parlementaire, Botswana)*

A l'heure actuelle, les bénéfices de la mondialisation et du multilatéralisme font l'objet d'une crise de confiance. C'est un point de vue qui a eu tendance à se généraliser depuis l'élection du Président Donald Trump, qui veut mettre en place des politiques plus protectionnistes, revenant sur certains accords internationaux déjà en vigueur. Toutefois, ces approches protectionnistes ne se limitent pas seulement au régime en vigueur aux Etats-Unis. Elles sont aussi omniprésentes dans certains pays en développement et pays parmi les moins avancés (PMA) où elles sont alimentées par des taux élevés d'inégalités sociale et économique.

Les politiques protectionnistes donnent aux dirigeants une impulsion politique. Cependant, elles représentent une grande menace pour le commerce mondial qui connaît des taux de croissance inférieurs à 3 pour cent depuis les cinq dernières années. Il y a des leçons à tirer de la Grande Dépression qui a suivi l'échec des politiques protectionnistes vis-à-vis des pays eux-mêmes ou de la croissance économique mondiale. Il appartient à l'OMC et aux autres institutions multilatérales de prévenir une crise imminente et de réaffirmer leur rôle dans un monde en pleine évolution. Cela signifie que l'OMC et les organisations connexes doivent s'engager dans des réformes institutionnelles conformes aux exigences mondiales actuelles et à l'état du monde, adopter la technologie et favoriser la croissance d'ensembles économiques régionaux.

1. **Réformes commerciales mondiales :** Le monde change rapidement alors que les institutions et les règles qui constituent le socle du multilatéralisme ont tardé à réagir. Le rôle du multilatéralisme est donc de se concentrer sur les questions qui sont devenues plus pertinentes pour les pays, en particulier les pays en développement, notamment sur la manière de faciliter l'engagement des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) dans le commerce transfrontalier et les chaînes de valeur mondiales. Il s'agit là de domaines offrant de grandes possibilités pour les pays en développement et les pays sans littoral.

En outre, il est nécessaire de renforcer la transparence, le règlement rapide des différends, l'assistance technique aux pays en développement et l'inclusivité des structures de gouvernance.

   a. **Commerce équitable :** Comment traiter avec les pays ayant des avantages injustes qui manipulent les devises pour renforcer leurs flux commerciaux et ceux qui utilisent des formes non traditionnelles d'obstacles non tarifaires. Etant donné que le système multilatéral s'efforce de réduire les barrières tarifaires et de rendre le crédit disponible, les droits de douane et les subventions suivent une courbe de progression à la baisse. Malheureusement, les obstacles non tarifaires sont de plus en plus nombreux et posent un plus grand défi au commerce, car les intentions protectionnistes ou les obstacles non tarifaires nuisibles sont plus difficiles à identifier et leurs effets ne sont pas aussi facilement quantifiables que ceux des droits de douane et des subventions. Pour apporter des améliorations dans ce domaine, l'OMC devrait mettre plus de ressources à disposition pour identifier et traiter efficacement les obstacles non tarifaires.

   b. **Agilité :** Comment prendre rapidement des décisions importantes. Plusieurs décisions ont été prises lors de la 10ème Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi. Cependant, on s'inquiète du fait que le programme de Doha pour le développement ait été négligé, ce qui est d'autant plus regrettable qu'il fait l'objet de discussions depuis plus d'une quinzaine d'années. Nous nous félicitons de l'adoption du paquet de Nairobi, une série de six décisions ministérielles sur l'agriculture, le coton et les questions relatives aux PMA, et reconnaissons la nécessité pour les Etats membres de l'OMC de mettre en œuvre rapidement les résultats de ce paquet.

   c. **Inclusion et indépendance :** Comment prendre en compte les préoccupations et les intérêts de tous les Membres de l'OMC et ne pas être perçus comme ayant un parti pris inhérent à l'égard d'un groupe géographique. L'OMC doit être plus inclusive et être perçue comme pleinement représentative de tous les groupes géographiques, sans parti pris.

2. **Adopter la technologie et l'innovation :** Cette démarche est nécessaire dans le cadre de l'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information. Une assistance technique doit être fournie aux pays en développement en ce qui concerne le passage au commerce électronique et l'économie numérique doit également figurer au programme des grandes discussions de l'OMC sur l'inclusion des groupes vulnérables, et en particulier les jeunes chômeurs.

3. **Mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges :** Des mesures doivent être prises pour aller au-delà de la ratification et faire en sorte que l'Accord soit mis en œuvre afin que ses avantages profitent aux petites et moyennes entreprises (PME), qui constituent le socle de la plupart des économies. Une étude de l'OMC indique que la mise en œuvre intégrale de l'Accord devrait réduire les coûts commerciaux des Membres de 14,3 pour cent en moyenne. L'étude note en outre qu'une fois que l'Accord aura été pleinement mis en œuvre, les pays en développement devraient accroître de 20 pour cent le nombre de nouveaux produits exportés, tandis que les PMA devraient enregistrer une augmentation allant jusqu'à 35 pour cent.

**4. Soutenir les Communautés économiques régionales comme éléments constitutifs du multilatéralisme :** Le renforcement des Communautés économiques régionales (CER) ne doit pas être considéré comme une menace, mais plutôt comme une composante du multilatéralisme. L'OMC et les autres institutions multilatérales doivent redoubler d'efforts pour renforcer les CER et leurs accords de libre-échange. Etant donné que de nombreuses personnes considèrent la mondialisation comme une menace, le renforcement des CER demeure une solution privilégiée. Une telle approche peut être utilisée pour remettre le programme de mondialisation dans la bonne voie.

Pour redynamiser le système commercial multilatéral, il faut qu'il soit perçu comme inclusif et bénéficiant aux groupes vulnérables. Les avantages théoriques du commerce doivent produire des effets dans la réalité, étant donné que le commerce est en fait une solution à la multitude de problèmes auxquels les dirigeants sont confrontés aujourd'hui. Le multilatéralisme doit faire la promotion du modèle des Objectifs de développement durable.

## *Remarques liminaires de **M. Anurag Singh Thakur**, Modérateur (Parlementaire, Inde)*

Cette session nous donnera l'occasion de discuter des moyens par lesquels l'OMC peut devenir plus efficace en ce qui concerne la mise en place d'un bouclier contre le protectionnisme. Nous devrons chercher des réponses aux questions suivantes. Pouvons-nous recenser les raisons pour lesquelles le commerce et la mondialisation sont de plus en plus perçus avec scepticisme et suspicion dans les pays développés et en développement ? Existe-t-il un lien entre la perception du public qui s'oppose à la mondialisation et la marée montante du protectionnisme dans certains pays ? Dans quelle mesure l'OMC a-t-elle réussi à contenir les tendances protectionnistes dans certains pays ? Comment les dispositions existantes prévues dans des accords de l'OMC peuvent-elles devenir plus efficaces pour contenir le protectionnisme ? Quels ajustements doivent être faits par les Membres de l'OMC pour contenir le protectionnisme ?

L'OMC a été créée il y a 22 ans dans le but d'établir un système commercial multilatéral intégré, plus viable et durable. Il semblerait qu'elle constitue une amélioration significative par rapport à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), à la fois en créant un régime commercial prévisible et stable grâce au cadre multilatéral global de règles et en fournissant un mécanisme contraignant de règlement des différends. L'OMC peut à juste titre s'enorgueillir d'avoir réussi à empêcher ses Membres de glisser vers le protectionnisme commercial après la crise financière mondiale. Toutefois, le fait que la pertinence et les nombreuses victoires de l'OMC risquent d'être minées par la marée montante du protectionnisme dans de nombreuses économies importantes, qui se manifeste par des mesures politiques telles que des barrières non tarifaires et des obstacles à la liberté de circulation, est une réalité qui donne à réfléchir.

Le multilatéralisme fournit un système fondé sur des règles pour endiguer la marée du protectionnisme. Toutefois, les règles peuvent être rendues inefficaces en l'absence d'un mécanisme de conformité. Il est donc dans l'intérêt commun de tous les Membres de l'OMC que le mécanisme de règlement des différends continue de fonctionner efficacement. Les Membres de l'OMC doivent veiller collectivement à ce que les membres de l'organe d'appel restent indépendants et autonomes.

Il a été suggéré que les économies émergentes doivent faire preuve de leadership pour endiguer la vague de protectionnisme en prenant des engagements unilatéraux et en accordant des concessions à d'autres pays. Il incombe à l'ensemble des Membres de l'OMC de veiller à ce que tous les marchés mondiaux restent ouverts.

## *Remarques liminaires de **M. P. Rübig**, Rapporteur (Membre du Parlement européen)*

Après les deux guerres mondiales, il fallait trouver une nouvelle façon de travailler. L'objectif n'était pas de parvenir à une solution gagnant-perdant, qui est une solution militaire habituelle, mais une situation gagnant-gagnant. Un élément essentiel à cet égard est la démocratie. Dans le cadre du GATT, le nombre de pays participants s'élevait à 23 au premier cycle en 1947 et à 123 au moment du Cycle d'Uruguay. Lors de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC en 2003, l'UIP et le Parlement européen sont convenus d'œuvrer ensemble en tant que parlementaires pour mettre en place de nouvelles structures et un meilleur cadre pour les citoyens. Les Conférences ministérielles qui ont suivi ont montré l'importance de travailler ensemble pour trouver des solutions optimales.

Nous devons nous demander quelle serait la situation si l'OMC n'existait pas, de même que la valeur ajoutée du cadre qu'elle offre. Les Membres de l'OMC ont de l'influence. Chaque vote à l'OMC a le même poids. L'adhésion permet de prendre des décisions démocratiques et diplomatiques au plus haut niveau, bien que des décisions puissent être prises aux niveaux plurilatéral, bilatéral et régional si une solution harmonisée ne peut être trouvée au niveau multilatéral. L'OMC fournit un service précieux grâce à son cadre réglementaire et à son mécanisme de règlement des différends. En tant que parlementaires, nous devons nous efforcer d'assurer l'harmonisation des règles, le cas échéant.

Je suis préoccupé par le fait que la tendance de ces dernières années est de passer d'une prise de décision démocratique et diplomatique à une confrontation militaire. L'OMC a un rôle très important à jouer pour faire en sorte que la gouvernance commerciale mondiale reste prévisible, transparente, applicable et uniforme. Le dialogue avec toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur est essentiel, de même que la facilitation de l'investissement et les incitations à l'investissement.

## *Remarques liminaires de **Mme B. Kenewendo**, Rapporteure (Parlementaire, Botswana)*

Cette discussion est parfaitement opportune étant donné la crise de confiance qui existe en ce qui concerne le multilatéralisme. On s'oriente vers le protectionnisme en raison de l'injustice perçue, des inégalités sociales et économiques, du chômage et des défis associés au développement économique. Les politiques protectionnistes constituent une menace pour le commerce mondial, qui a diminué au cours des cinq dernières années. Il y a des leçons à tirer des dangers de telles politiques. Afin d'éviter une crise, les institutions multilatérales et leurs membres devraient s'engager dans des réformes institutionnelles conformes aux exigences mondiales actuelles, adopter les technologies et favoriser la croissance des blocs économiques régionaux.

Nous devons considérer le coût réel qu'entraînerait la perte de la plateforme multilatérale qu'offre l'OMC, y compris pour les citoyens que nous servons. Un certain nombre de domaines doivent être pris en considération, y compris les réformes du commerce mondial, afin que le système multilatéral soit en mesure de répondre en temps opportun aux questions intéressant les pays. Des mesures sont également nécessaires pour promouvoir le commerce équitable et traiter avec les pays qui ont des avantages injustes ou qui utilisent des barrières non tarifaires ; pour faire en sorte que le système multilatéral puisse donner suite aux décisions ministérielles prises ; et pour faire en sorte que l'OMC soit plus inclusive et représentative de tous les groupes géographiques et tienne compte des questions et des intérêts de tous ses Membres.

Tandis que les technologies et l'innovation représentent une réelle opportunité, nous devons être conscients de la fracture numérique et veiller à ce qu'aucun pays ne soit laissé de côté. La mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges créera des occasions de soutenir l'avancement vers une économie plus numérique. Les communautés économiques régionales ne doivent pas être considérées comme une menace, mais comme un moyen de bâtir le multilatéralisme.

Le système commercial multilatéral doit être revigoré. Il doit être inclusif et bénéfique pour les groupes vulnérables. Il faut traduire les avantages théoriques du commerce en réalités pour s'assurer que le commerce peut offrir une solution à la myriade de problèmes auxquels nos pays sont confrontés.

## *Remarques liminaires de **M. Mukhisa Kituyi**, Intervenant Secrétaire général de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement*

D'une manière générale, le multilatéralisme a été rendu responsable des problèmes liés la mondialisation. Cependant, une meilleure compréhension des enjeux permettra de faire la différence entre le sort du multilatéralisme et celui de la mauvaise mondialisation. Le processus multilatéral d'élaboration de règles dans le cadre de l'OMC n'est pas le multilatéralisme, mais une composante importante du multilatéralisme. Par conséquent, si les interventions de l'OMC sont importantes pour le processus multilatéral, elles ne sont pas la condition sine qua non de la survie et de la croissance de ce processus.

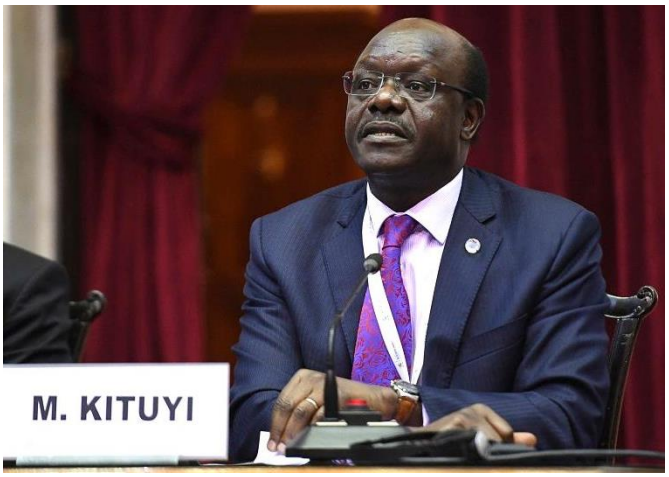


Les problèmes associés à la mondialisation concernent l'incapacité à reconnaître l'importance d'un certain niveau de réglementation. Il y a eu des gagnants et des perdants de la mondialisation, et les mécontents ont rejeté l'action mondiale fondée sur des règles. En outre, depuis la crise financière et économique de 2008, il y a eu une érosion substantielle de la confiance accordée aux sociétés industrielles développées, entraînant une anxiété existentielle. Le commerce international devient une cible facile lorsqu'il s'agit de trouver un responsable pour les problèmes d'une mondialisation non structurée et non durable. Les dirigeants politiques ont la responsabilité de voir au-delà des défis à court terme et de recenser des solutions à long terme. Le Programme d'action d'Addis-Abeba, les Objectifs de développement durable et l'Accord de Paris de décembre 2015 vont dans la bonne direction.

Le système multilatéral de réglementation du commerce mondial a été considéré comme encombrant et très lent, ce qui a conduit certains à considérer le système commercial multilatéral comme un problème. Cependant, le système multilatéral est la méthode la moins coûteuse pour parvenir à un accord inclusif sur la façon de stabiliser l'engagement commercial mondial. Il incombe aux dirigeants politiques de comprendre qu'un retour au protectionnisme serait très préjudiciable à un système multilatéral inclusif, fondé sur des règles et adapté à la réalité actuelle.

Pour remédier à cette situation, le monde en développement et les régions les plus pauvres et les plus vulnérables des pays développés doivent renforcer les capacités de production afin de convertir le potentiel commercial en améliorations des moyens de subsistance. Il doit y avoir une cohérence entre la facilitation du commerce et la facilitation de l'investissement. Le potentiel de l'économie numérique doit également être exploré en tant que nouvel élan au commerce international et en tant que moteur d'une prospérité plus inclusive rendue possible grâce au commerce. Les dirigeants politiques doivent assumer une plus grande responsabilité politique plutôt que de permettre aux techniciens de traiter la prise de décisions politiques sur le commerce multilatéral comme un processus technique.

## *Remarques liminaires de **M. Ildefonso Guajardo Villareal**, Intervenant*
## *Ministre de l'économie, Mexique*

Au cours des 40 dernières années, la croissance mondiale s'est appuyée sur une croissance soutenue du commerce qui a contribué à réduire l'extrême pauvreté dans le monde. Néanmoins, je conviens que nous ne pouvons pas considérer la politique commerciale comme le seul outil de développement. La libéralisation a été perçue comme un moyen de résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés, mais ce n'est pas le cas.

Le multilatéralisme a été présenté comme un moyen de promouvoir l'inclusion parmi les économies du monde. Nous devons nous rendre compte que les institutions multilatérales ne sont pas à l'abri des défis. Ainsi, en analysant le rôle de l'OMC, nous devons établir nos attentes à l'égard du commerce multilatéral et de l'OMC. Nous avons la responsabilité de préserver un système commercial multilatéral solide, fondé sur des règles, qui garantira des avantages pour tous. Les décisions politiques récentes nous ont envoyé des signaux. Je pense que le problème va plus loin que le manque d'information et que nous devons faire davantage pour développer des politiques inclusives qui prennent soin des générations laissées de côté au cours du processus de transformation.

Les changements technologiques occupent une grande partie de notre vie, ce qui a des répercussions, notamment sur la création d'emplois dans le secteur manufacturier. L'avenir nous confronte à d'énormes défis sur la manière de réajuster notre système commercial à la lumière des réalités du XXI$^{ème}$ siècle. Le défi pour les pays est de travailler ensemble pour maximiser les avantages des nouvelles technologies pour toutes les parties concernées.

L'OMC s'est révélée être une institution très forte et a obtenu des résultats tangibles au cours des dix dernières années. Lors de la crise de 2008, le système fondé sur des règles a très bien réussi à empêcher un retour au protectionnisme. Bien qu'un mécanisme de règlement des différends plus souple et plus rapide soit souhaitable, le mécanisme de règlement des différends de l'OMC a traité plus de 500 plaintes, impliquant au moins 60 pour cent des Membres. Bien que l'OMC ne progresse pas très rapidement en ce qui concerne le programme commercial et les négociations, elle a réussi à faire adopter l'Accord sur la facilitation des échanges.

Bien que les discours sur le protectionnisme se multiplient dans certaines parties du monde, d'autres régions, dont l'Union européenne, l'Amérique latine, le Canada, la Chine et le Japon, progressent assez rapidement en ce qui concerne les accords bilatéraux, trilatéraux et plurilatéraux.

Nous ne devons pas être guidés par l'idée que de nouvelles discussions au sein de l'OMC ne devraient pas être abordées tant que les anciennes n'ont pas été menées à bien. Nous devons aller de l'avant et façonner les nouvelles tendances de l'économie mondiale dans le type de cadre dont le système multilatéral d'aujourd'hui a besoin.

## QUESTIONS-REPONSES

### M. O. Elamin (Soudan)

Deux des trois vice-présidents de notre Parlement et 40 pour cent des parlementaires sont des femmes, et nous sommes convaincus que les femmes joueront un rôle important dans l'économie et le développement de notre pays. Nous vous demandons de permettre au Soudan de devenir un membre actif de l'OMC, ce qui serait bénéfique pour l'économie du pays.

### M. K. Somaiya (Inde)

Existe-t-il des exemples de facilitation de l'investissement dans le cadre d'accords commerciaux ? J'apprécierais de connaître des exemples de réformes institutionnelles dans le système commercial multilatéral. Nous devons garder à l'esprit que, aujourd'hui, ceux qui se plaignent de l'OMC ne sont pas des pays les moins avancés ou en développement, mais des pays plus développés. Est-il vrai qu'après avoir obtenu les avantages de l'adhésion à l'OMC, les pays développés cherchent à quitter l'Organisation ? Il semble que les citoyens eux-mêmes votent pour un plus grand protectionnisme.

### M. W. Xiaochu (Chine)

La Chine est un fervent partisan du multilatéralisme. Toutefois, il faut bien comprendre la signification et l'orientation future du multilatéralisme pour le commerce international. Les éléments clés à retenir comprennent le respect mutuel entre tous les pays, l'équité et la justice. Il doit également y avoir des règles transparentes et cohérentes, une absence de normes qui font deux poids, deux mesures et une coopération pour assurer une situation gagnante pour toutes les parties, plutôt qu'une confrontation. Aucun pays ne devrait poursuivre son propre développement aux dépens des autres. Le multilatéralisme doit également promouvoir un développement axé sur les personnes.

### M. P. Rübig, Rapporteur

J'espère que le Soudan atteindra les critères nécessaires pour devenir membre à part entière dans un avenir proche.

### M. M. Kituyi, intervenant

Certains pays importants sont hostiles au multilatéralisme, mais je pense que c'est une phase qui passera. Il est difficile de prouver que les négociations bilatérales se substituent au multilatéralisme, d'autant plus que les pays en développement ont la possibilité d'avoir un impact significatif sur les règles du commerce mondial par le biais du processus multilatéral. Ces pays sont des parties prenantes importantes dans les négociations commerciales fondées sur des règles, mais ils ne devraient pas avoir la responsabilité de renforcer le système fondé sur des règles lorsqu'il est menacé. Les petits pays vulnérables ne devraient jamais avoir peur de négocier, mais ne devraient jamais négocier par peur.

### Mme B. Kenewendo, Rapporteure

Le Soudan a un grand potentiel et l'adhésion apporterait des avantages à ses citoyens et à la croissance économique. Dans le cas de l'OMC, les réformes institutionnelles doivent promouvoir une plus grande inclusion et un organe d'appel plus fonctionnel et indépendant.

### M. I. Guajardo Villareal, intervenant

La nouvelle administration de Washington a déclaré que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) est le pire accord commercial de l'histoire des Etats-Unis. Avec la possibilité d'y mettre fin, les parties prenantes aux Etats-Unis, y compris les consommateurs qui bénéficient d'un approvisionnement plus large et moins cher en biens, les travailleurs et les producteurs des secteurs agricole et manufacturier qui n'ont pas vanté les avantages de l'ALENA au cours des 20 dernières années, se sont prononcés en faveur de cet accord.

L'OMC a besoin d'une réforme pour prendre des initiatives au XXI$^{ème}$ siècle et relever de nouveaux défis. Il faut mettre l'accent sur le commerce des services et sur la manière de libéraliser nos économies pour que les nouvelles technologies soutiennent les nouvelles tendances du commerce d'aujourd'hui. Nous devons également être honnêtes et reconnaître que les discussions constantes sur les questions soulevées à Doha il y a plus de dix ans freinent le changement.

### M. D. Gamede (Afrique du Sud)

Comment la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et plus généralement l'Afrique devraient-elles traiter la question du protectionnisme ?

### M. D. Gbahoungba (Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO))

Un accord de partenariat économique offre à l'Afrique de l'Ouest un accès au marché de l'UE. Cependant, il ne s'agit que d'un accès restreint, ce qui rend les avantages limités pour le développement de nos sociétés. Toutefois, les navires de pêche européens sont autorisés à utiliser les eaux africaines et il existe un risque d'épuisement des stocks et de chômage pour les générations futures. Les besoins des pays de l'UE sont satisfaits au détriment de nos propres économies. J'en appelle à ceux qui sont en mesure d'exercer des pressions sur le groupe de négociation pour parvenir à une solution qui appuiera le développement économique de l'Afrique.

### M. E. Guerrero-Salom (Parlement européen)

Les accords commerciaux bilatéraux et régionaux peuvent favoriser la fragmentation. Le multilatéralisme est le seul système qui peut fournir des règles cohérentes et un cadre institutionnel qui aide à maintenir le concept de démocratie, l'Etat-nation et la mondialisation et à défendre les différents intérêts de tous.

### M. S. Musokotwane (Zambie)

Les citoyens des pays en développement sont exclus du commerce international, ce qui encourage certains à émigrer vers d'autres pays. Ne serait-il pas préférable que les pays développés éliminent les obstacles à la participation économique ?

### Mme A. Daffe (CEDEAO)

Comment pouvons-nous prendre des mesures équitables pour régler les problèmes qui existent dans le système commercial international actuel ?

### M. H. Scholz (Parlement européen)

Le multilatéralisme est-il le cadre correct et l'OMC la bonne institution pour traiter avec les chaînes de valeur mondiales qui pèsent lourdement sur nos

économies nationales et rurales ? Nous devons communiquer très clairement notre message sur le commerce à toutes les parties prenantes, y compris la société civile, les ONG et les PME, afin de nous assurer qu'elles continuent à faire confiance à nos politiques.

### M. A. Ashraf (Bangladesh)

L'ensemble de la communauté mondiale se trouve à un moment critique et, en tant que parlementaires, nous devons faire le point sur la situation. Tous les efforts doivent être faits pour faire en sorte que l'OMC soit une organisation durable qui s'efforce d'améliorer le développement économique de tous ses Membres.

### M. A. Lentoimaga (Kenya)

Le protectionnisme sape la balance commerciale et certaines des conditions et règles imposées, y compris par l'UE, ont un impact négatif sur l'accès au marché pour les produits africains. Que peut faire l'OMC pour influencer les parlementaires des pays industrialisés pour qu'ils mettent en place des règles et des orientations plus justes concernant la circulation des personnes, de la main-d'œuvre et des services ?

### M. K. Buchner (Parlement européen)

Il est évident qu'il y a des aspects très positifs du libre-échange. Toutefois, il existe des cas dans lesquels le commerce ouvert peut empêcher le développement de l'industrie dans un pays et le protectionnisme peut favoriser le développement d'une industrie dans un pays en développement.

### Mme J.L. Fubbs (Afrique du Sud)

Nous devrions nous efforcer de parvenir à un multilatéralisme inclusif, qui est directement lié au développement durable et qui est le meilleur garant d'une société pacifique et d'une économie mondiale progressiste. En tant que parlementaires, nous sommes la voix du peuple et nous avons une influence importante à l'OMC en ce qui concerne la mise en place d'un commerce équitable pour tous.

### M. R. Arce Caceres (Pérou)

Malgré les accords de libre-échange avec de nombreux pays développés, mon pays a encore eu une balance commerciale négative en 2016. Dans ce cas, quelle serait la légitimité du protectionnisme comme moyen d'aider notre économie nationale ? Dans quelle mesure le protectionnisme de la biodiversité est-il justifié pour garantir que nos ressources ne sont pas exploitées et qu'elles sont utilisées équitablement au profit de nos citoyens ?

### Mme S.F. Hosseini (République islamique d'Iran)

Comment pouvons-nous, par nos actions et nos politiques, promouvoir le rôle de contrôle des parlements dans le maintien du multilatéralisme et faire en sorte que l'OMC parvienne à la composition universelle en préparant le terrain pour les pays candidats à l'adhésion.

### M. D. Campbell-Bannerman (Parlement européen)

Si nous n'avons pas l'OMC, qui a un rôle crucial à jouer, nous devrons la réinventer. Comment persuader les Etats-Unis de revenir à l'OMC ? En outre, comment pouvons-nous progresser en ce qui concerne la nomination des nouveaux membres de l'organe d'appel ?

### M. P. Rübig, Rapporteur

Au sein de l'UE, nous réfléchissons soigneusement à la meilleure façon de soutenir l'Afrique et les pays les moins avancés. Nous devrions poursuivre les négociations sur des questions telles que le traitement préférentiel et les subventions, et promouvoir la mise en œuvre des ODD. Le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique a été mis en place. Il s'agit notamment d'investir dans la production pour promouvoir la réalisation de l'ODD 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition), de l'ODD 6 (assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement) et de l'ODD 7 (assurer l'accès à une énergie fiable, durable et moderne, à un coût abordable). Nous voulons également mettre l'accent sur les zones rurales afin de prévenir la migration et d'encourager l'investissement en offrant des incitations dans les domaines de l'éducation, de l'infrastructure et de la fiscalité. Les études entreprises et les réunions comme celle-ci nous offrent une occasion précieuse d'échanger des expériences, des connaissances et des informations.

### M. I. Guajardo Villarreal, intervenant

La transparence, l'information du public et la participation de la société civile ont été radicalement transformées depuis la première négociation de l'ALENA en 1991, et le Parlement européen a joué un rôle de premier plan en montrant comment impliquer la société civile dans les négociations. Il y a d'abord eu une certaine résistance au Mexique à l'inclusion des questions non commerciales dans l'ALENA, mais grâce à la participation de la société civile, nous avons reconnu que les instruments commerciaux peuvent inclure des questions non commerciales. Les différends en matière d'environnement et de travail feront partie du nouvel ALENA et seront assujettis au même type de règlement des différends que les questions commerciales. L'expérience a montré que nous devons nous créer des liens avec les groupes sociaux et la société civile. Si un accord commercial doit être bénéfique pour tous, il doit inclure des éléments pour protéger la société des conséquences du commerce.

L'expérience du Mexique montre que la promotion d'une politique industrielle fondée uniquement sur des structures tarifaires est une erreur, qui entraîne un manque de compétitivité. L'économie mexicaine a commencé à se transformer une fois qu'elle s'est ouverte dans les années 1990 et ses exportations sont passées du pétrole et des matières premières aux produits transformés. Les politiques devraient viser à promouvoir la croissance, et le protectionnisme ne devrait pas être utilisé comme un outil.

En ce qui concerne la politique de la nouvelle administration aux Etats-Unis, nous devons comprendre que la démocratie est soutenue par un solide système assurant un contrôle et un équilibre, qui, j'en suis convaincu, mènera à la renégociation et à la modernisation réussies de l'ALENA.

### M. M. Kituyi, intervenant

En tant que parlementaires, vous avez un rôle essentiel à jouer pour légitimer le multilatéralisme. Cependant, un discours éclairé sur les avantages du multilatéralisme et l'amélioration des faiblesses recensées fait défaut dans le discours politique national. L'OMC est confrontée à certains défis structurels. D'une part, certains pays considèrent que le Cycle de Doha pour le développement n'est pas terminé et ne sont pas disposés à aborder d'autres questions. D'autre part, il y a des pays qui considèrent que de nouvelles dynamiques éclairant le commerce international, telles que le commerce électronique, doivent être examinées. La paralysie quant à la façon de procéder ralentit le système multilatéral d'établissement de règles, et il est nécessaire de prendre des décisions politiques.

Les accords de partenariat économique avec l'UE ont été élaborés avant l'économie numérique, les ODD et la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2015. Les engagements et les conditions énoncés dans ces instruments récents doivent déboucher sur de nouvelles négociations concernant la durabilité. Les parlementaires de l'UE et des pays concernés doivent œuvrer ensemble à cet égard.

La question de la pêche est complexe. En vertu de l'ODD 14, les pays se sont engagés à réglementer efficacement la pêche et à mettre fin à la surpêche d'ici 2020. Toutefois, la Conférence ministérielle de l'OMC à venir devrait déboucher sur un accord de statu quo concernant les pêcheries non déclarées et non réglementées, ce qui constituera un pas en arrière par rapport à l'initiative de la 14ème session de la CNUCED en 2016 prévoyant de mettre de l'ordre dans les subventions à la pêche pour réaliser l'ODD 14. Les dirigeants politiques et les parlementaires doivent se rendre compte qu'il n'est peut-être pas possible de résoudre toutes les questions par le biais de l'OMC et qu'il faudra peut-être trouver de nouvelles plates-formes multilatérales. Un débat plus approfondi sur les subventions à la pêche après la onzième Conférence ministérielle sous les auspices des Nations Unies pourrait être le meilleur moyen de parvenir à un résultat avant 2020.

Les accords multilatéraux et bilatéraux ne s'excluent pas mutuellement. Le multilatéralisme est important, mais les pays ont aussi des accords bilatéraux uniques. Nous devrons peut-être examiner le type d'accords bilatéraux que nous avons ; un processus de négociation plurilatéral ou régional pourrait être préférable pour les pays en développement.

Depuis l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), nous œuvrons avec les gouvernements à la protection des indications géographiques de formes biologiques uniques au Pérou.

Le monde ne peut pas présumer que le libre-échange est une panacée pour tous les problèmes mondiaux. Cette hypothèse est à l'origine de la crise actuelle du multilatéralisme. Il existe une responsabilité politique consistant à recenser les faiblesses et les vulnérabilités, et à y remédier en utilisant de nouvelles règles et technologies. Tous les produits n'ont pas une identité nationale et les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui doivent être résolus en utilisant la technologie et les connaissances actuelles, et non en imposant des barrières commerciales et des mesures protectionnistes.

### Mme B. Kenewendo, Rapporteure

Nous sommes témoins d'un grand nombre de politiques protectionnistes dans la région africaine, dont certaines peuvent être un retour en arrière par rapport aux politiques précédentes. Le protectionnisme ne sera traité que par la volonté politique. Cette réunion offre aux parlementaires une occasion précieuse d'en apprendre davantage sur l'OMC et le multilatéralisme, et de transmettre leurs connaissances à leurs électeurs.

Nous devons veiller à ce que nos parlements aient la capacité d'exercer un contrôle adéquat sur leurs gouvernements pendant les négociations. Nous devons promouvoir un commerce inclusif pour une croissance inclusive, éliminer les inégalités et favoriser la réalisation des Objectifs de développement durable. Lorsque nous reconnaîtrons l'importance du commerce et du multilatéralisme, nous serons en mesure de veiller à ce que toutes les parties prenantes comprennent les avantages d'une plate-forme multilatérale et les pertes qu'elle entraînerait si elle disparaissait.

### Mme M.P. Lopardo (Argentine)

La Conférence parlementaire nous donne à tous l'occasion d'examiner la manière dont le commerce multilatéral peut servir d'outil permettant de favoriser une véritable intégration.

### Mme A.M. Nazario (Argentine)

Je pense qu'il est important pour des organisations comme l'OMC de considérer l'économie comme une science sociale, et la contribution des femmes dans ces organisations devrait être reconnue.

### M. A. Singh Thakur, modérateur

Le multilatéralisme se trouve à la croisée des chemins et les conséquences des choix que feront les pays au cours des prochaines années devraient se faire sentir au cours des deux prochaines décennies. Il incombe aux Membres de l'OMC de façonner le système commercial multilatéral et de donner des orientations pour garantir que le système est juste, équitable et équilibré et qu'il fonctionne comme un rempart efficace contre les mesures protectionnistes latentes et flagrantes.

# SEANCE DE CLOTURE
## ADOPTION DU DOCUMENT FINAL

### *M. Federico Pinedo, Sénateur, Argentine*

Le projet de document final révisé tient compte des amendements soumis par les parlements pendant la période allouée pour les observations et a été examiné par le Comité de pilotage lors de sa réunion du 9 décembre 2017. Le document reconnaît l'importance du multilatéralisme fondé sur des règles communes comme moyen d'instaurer la confiance, de promouvoir l'interaction et d'accroître les opportunités pour tous les pays. Il souligne également le fait que les pays en développement participent davantage au commerce international. Le paragraphe 6 fait référence aux progrès des technologies de l'information et de la communication, qui ont révolutionné la façon de faire des affaires et donné une forte impulsion à l'augmentation de la productivité, mais qui suscitent également des inquiétudes quant aux pertes d'emplois. Des politiques inclusives sont essentielles et les outils de développement doivent chercher à inclure les personnes en difficulté. Le document traite également de la réduction progressive des subventions, de la sécurité alimentaire, de la nécessité de trouver une solution permanente à la question de la détention de stocks publics et de l'importance d'éliminer certaines formes de subventions à la pêche. Le document évoque également les possibilités que la révolution scientifique et technologique offre aux petites et moyennes entreprises. Un paragraphe a été inclus, mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes comme moyen d'accélérer l'éradication de la pauvreté. Le document invite également les Membres de l'OMC à nommer les membres de l'organe d'appel et souligne l'importance du soutien continu des parlementaires aux fins d'un commerce juste et équitable pour tous.

*Le projet de document final a été adopté par consensus.*

**Mme I. Rodríguez-Piñero Fernández (Parlement européen)**

Les femmes représentent environ les trois quarts des personnes vivant dans la pauvreté dans le monde et je pense que le paragraphe 15 du projet de document final n'est pas à la hauteur du message qui aurait dû être transmis.

**M. L. Laspina (Argentine)**

Au nom de M. Emilio Monzó, Président de la Chambre des Députés de l'Argentine, je tiens à vous remercier tous de vos contributions et du riche débat qui a mis en lumière l'importance du commerce équitable aux fins de facilitation de la réalisation des ODD. Nous espérons que la voix des parlementaires sera entendue lors de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC.

**Mme M. McGuinness (première Vice-Présidente du Parlement européen)**

Je tiens à saluer l'engagement du Comité de pilotage et le débat qui a débouché sur le projet de document final.

Bien que le monde soit de plus en plus petit, il devient de plus en plus fragmenté. Je me félicite de notre engagement à travailler ensemble et à reconnaître la contribution du multilatéralisme et des systèmes fondés sur des règles. En tant que représentants élus, nous avons la responsabilité de ne pas attiser la peur, mais d'y faire face. Nous devons communiquer clairement avec nos peuples et faire prendre conscience du vide qui pourrait être créé si nos institutions étaient affaiblies.

### Mme G. Cuevas Barron (Présidente de l'Union interparlementaire)

Je tiens à remercier les autorités argentines, le Parlement européen, l'UIP et vous tous d'avoir participé à cette réunion. Nous apportons un message fort en faveur du libre-échange, du multilatéralisme et de l'inclusion à la onzième Conférence ministérielle de l'OMC.

Il nous reste encore à nous remettre complètement de la crise de 2008, qui nous a laissé un héritage de peur et de scepticisme. En tant que parlementaires, nous devons saluer le changement technologique, le développement et le commerce comme moyens d'accroître la productivité, l'inclusion et l'égalité, et d'assurer davantage d'opportunités pour les générations futures.

# REGLES DE PROCEDURE DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

*Adoptées le 26 novembre 2004, modifiées le 12 septembre 2008*

L'époque où la politique étrangère et, plus précisément, la politique en matière de commerce était l'apanage du pouvoir exécutif est révolue. L'OMC est désormais bien plus qu'une organisation chargée du commerce, et son impact sur les politiques intérieures et sur la vie quotidienne des citoyens s´amplifie.

C'est pourquoi l'Union interparlementaire et le Parlement européen organisent conjointement une Conférence parlementaire sur l'OMC (ci-après dénommée la Conférence), qui se réunit au moins une fois par an et à l'occasion des conférences ministérielles de l'OMC. La Conférence est un événement parlementaire officiel ouvert au public.

## ARTICLE PREMIER - Objectifs

1.1 La Conférence est un forum propice à l'échange d'opinions et d'informations et à la comparaison des expériences, ainsi qu'à la promotion d'une action conjointe sur les sujets liés au rôle des parlements et à l'organisation des fonctions parlementaires en matière de commerce international.

1.2 La Conférence vise à promouvoir un commerce libre et équitable qui profite aux populations à travers le monde, accélère le développement et atténue la pauvreté.

1.3 La Conférence donnera une dimension parlementaire à l'OMC, en :

a) suivant de près les activités de l'OMC et en accroissant leur efficacité et leur équité – tout en ayant présents à l'esprit les objectifs originels de l'OMC fixés à Marrakech;
b) en promouvant la transparence des procédures de l'OMC et en approfondissant le dialogue entre gouvernements, parlements et société civile;
c) en renforçant les compétences des parlements sur les questions de commerce international et en influant sur le cours des discussions à l'OMC.

## ARTICLE 2 - Composition

2.1 Les participants à la Conférence sont :

- les délégations désignées par les parlements d'Etats souverains qui sont membres de l'OMC;
- les délégations désignées par des parlements membres de l'UIP dont le pays n'est pas représenté à l'OMC;
- les délégations désignées par le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire du Commonwealth et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

2.2 Les observateurs à la Conférence sont :

- les représentants des organisations internationales et autres s'intéressant aux dossiers du commerce international et spécifiquement invitées par le comité de pilotage à partir d'une liste approuvée conjointement par les co-organisateurs;
- les représentants de gouvernements des Etats souverains membres de l'OMC.

2.3 La Conférence sera aussi ouverte à d'autres personnes portant un intérêt particulier aux questions commerciales internationales. Ces personnes pourront suivre les travaux de la Conférence sans intervenir dans les débats et n'auront pas de droit de parole. Elles recevront un badge portant uniquement leur nom. Elles ne recevront pas d'invitation officielle et ne seront pas accréditées à la Conférence.

## ARTICLE 3 - Présidence

3.1 La Conférence est présidée conjointement par le Président de l'Union interparlementaire et le Président du Parlement européen ou leurs remplaçants.

3.2 Les Présidents ouvrent, suspendent et closent les séances, conduisent les travaux de la Conférence, veillent au respect des Règles, donnent la parole, soumettent les questions à décision, font connaître le résultat des décisions et déclarent close la Conférence. Leurs décisions en la matière sont définitives et sont acceptées sans débat.

3.3 Les Présidents tranchent toutes questions non couvertes par les présentes Règles, si besoin est, après avoir pris l'avis du comité de pilotage.

## ARTICLE 4 - Comité de pilotage et Secrétariat

4.1 Le comité de pilotage est constitué conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen et est composé de représentants de parlements d'Etats souverains, de l'UIP et du Parlement européen en leur qualité de co-organisateurs de la Conférence, d'autres Assemblées et structures parlementaires internationales et régionales sélectionnées, et du Secrétariat de l'OMC.

4.2 Le comité de pilotage est responsable de toutes les questions relatives à l'organisation de la Conférence et statue sur la base du consensus. Toute décision prise par le comité de pilotage est, s'il y a lieu, distribuée par écrit et approuvée avant la fin de chaque réunion.

4.3 La composition du Comité de pilotage est institutionnelle, chaque parlement ou organisation jouissant du droit de choisir son ou ses représentants. Dans l'intérêt de la continuité des travaux du Comité de pilotage, les parlements et les organisations veillent, dans toute la mesure du possible, à ce que la ou les personnes qui les représentaient aux précédentes sessions du Comité continuent à prendre part aux sessions suivantes.

4.4 Lorsque plus d'un représentant d'un parlement national prend part à une session du Comité de pilotage, seul un parlementaire par délégation prend part à la prise de décisions.

4.5 Tout changement dans la composition du Comité de pilotage est proposé conjointement par l'UIP et le Parlement européen, co-organisateurs de la Conférence, sous réserve de l'approbation du Comité de pilotage dans son ensemble. Dans la mesure du possible, on applique une répartition géographique équitable.

4.6 Les parlements nationaux occupent un siège au Comité de pilotage pendant un mandat de quatre ans. Toutefois, le Comité de pilotage peut inviter un parlement à conserver son siège au Comité de pilotage pendant un autre mandat. La rotation s'opère de manière à ne pas remplacer en une seule fois plus de la moitié des parlements représentant une région géographique donnée.

4.7 La définition des régions géographiques aux fins de rotation est arrêtée par le Comité de pilotage.

4.8. La Conférence et le comité de pilotage sont assistés dans leurs activités par les Secrétariats de l'Union interparlementaire et du Parlement européen.

## ARTICLE 5 - Ordre du jour

5.1 La Conférence arrête son ordre du jour sur proposition du comité de pilotage et cet ordre du jour est communiqué aux participants un mois au moins avant l'ouverture de chaque session plénière.

## ARTICLE 6 - Droits de parole et décisions

6.1 Participants et observateurs ont les mêmes droits de parole.

6.2 En matière de droits de parole, la priorité est donnée aux participants souhaitant proposer une motion de procédure qui aura la priorité sur les questions de fond.

6.3 La Conférence prend toutes ses décisions par consensus des délégations de participants. Les décisions de la Conférence sont prises après que le Président en a dûment donné avis.

## ARTICLE 7 - Résultat de la Conférence

7.1 Le projet de document de résultat de la Conférence est établi par le comité de pilotage avec le concours d'un ou plusieurs rapporteurs et est communiqué aux participants suffisamment longtemps à l'avance.

7.2 Les amendements au projet de document de résultat sont présentés par les délégations telles que définies à l'article 2.1 ou par les rapporteurs en anglais ou en français et les parties amendées y sont clairement indiquées. Les amendements portent directement sur le texte qu'ils visent à modifier. Ils ne peuvent avoir pour objet que d'apporter une addition, une suppression ou une modification au projet initial sans que cela ait pour effet d'en changer le cadre ou la nature. Les amendements sont présentés avant la date limite fixée par le comité de pilotage. Ce dernier statue sur la recevabilité des amendements.

## ARTICLE 8 – Adoption et modification des Règles de procédure

8.1 La Conférence adopte et modifie les Règles de procédure.

8.2 Les amendements aux Règles sont formulés par écrit et communiqués au Secrétariat de la Conférence trois mois au moins avant la réunion suivante de la Conférence. Le Secrétariat communique immédiatement ces amendements aux membres du Comité de pilotage ainsi qu'aux délégations de la Conférence. Il communique aussi les sous-amendements un mois au moins avant la réunion suivante de la Conférence.

8.3 La Conférence statue sur tout amendement aux Règles après avoir pris l'avis du comité de pilotage, y compris sur leur recevabilité.

# PARTICIPATION

## PARTICIPANTS

### Délégations parlementaires

Afghanistan, Afrique du sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (Etat plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Cameroun, Chili, Chine, Danemark, Djibouti, Equateur, El Salvador, Fédération de Russie, France, Grèce, Guinée-Bissau, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Jordanie, Kenya, Lesotho, Maldives, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Niger, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, Roumanie, Royaume-Uni, Soudan, Suède, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Ukraine, Uruguay et Zambie.

Parlement européen; Association parlementaire du Commonwealth

## OBSERVATEURS

### Associations et Assemblées parlementaires

Comité parlementaire de l'AELE, Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Coopération islamique (UPCI)

### Organisations intergouvernementales

Centre du commerce international, Confédération syndicale internationale (CSI), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Organisation mondiale du commerce (OMC).

# COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage de la Conférence est composé de représentants des parlements et organisations internationales suivants :

Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bénin, Botswana, Brésil, Cameroun, Chine, Colombie, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Japon, Luxembourg, Pologne, Portugal, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Singapour, Suisse, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Association parlementaire du Commonwealth, Organisation mondiale du commerce, Parlement européen et Union interparlementaire.

Copyright ©Union interparlementaire, 2017

Photos : Congrès de la nation de l'Argentine